

Projet Seine-Aval 5 **PUBLIC**

« Quelle association du public
pour aménager les milieux naturels
de l'estuaire de la Seine ? »

Octobre 2017

Coordination : Sophie Allain

Co-Auteur : Marie-Cheree Bellenger



TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF	3
SCIENTIFIQUES AYANT PARTICIPE AU PROJET	5
PARTICIPANTS AU SUIVI DE PROJET	5
RESULTATS	6
Introduction	6
1 Caractérisation d'ensemble des modalités d'association du public dans les situations d'aménagement des milieux naturels de l'estuaire de la Seine	6
1.1 Méthode de travail	6
1.2 Politiques et modalités d'association du public à l'aménagement des milieux naturels des porteurs de projet de l'estuaire de la Seine	8
1.3 Caractérisation sociétale et enjeux d'association du public dans un échantillon de sites naturels de l'estuaire de la Seine	11
1.4 Implications pour le choix des cas d'étude approfondie	16
2 Etudes de cas et analyse des expériences des « passeurs de nature »	17
2.1 Analyse transversale des études de cas	18
2.2 Les « passeurs de nature »	22
3 Enseignements et axes de réflexion	25
3.1 Cinq séries de propositions pour mieux associer les publics à l'aménagement des milieux naturels	25
3.2 L'association du public à l'aménagement des milieux naturels à des échelles supra-locales	33
3.2.1 Nouvelle problématisation (retour à la genèse du projet et précision des questions)	33
3.2.2 Deux nouveaux constats	34
3.2.3 Trois thèmes de réflexion	37
Discussion conclusive et perspectives	44
BIBLIOGRAPHIE	47

RESUME EXECUTIF

La bibliographie scientifique et les retours d'expériences montrent qu'il est important d'impliquer les personnes concernées (riverains, élus, individus motivés, associations locales, représentants de secteurs d'activités professionnels ou de loisirs...) dans les processus décisionnels d'aménagement de milieux naturels pour la réussite et l'intégration des projets dans la dynamique de leur territoire. La concertation devrait en effet permettre de :

- connaître leurs attentes et essayer d'y répondre ;
- bénéficier de leur expertise locale ;
- limiter les blocages, rechercher les meilleurs compromis et encourager les soutiens.

Le projet PUBLIC cherche à examiner la question de l'association des publics à l'aménagement des milieux naturels sous un angle plus large que celui de la concertation, en prenant aussi en compte tous les modes d'action susceptibles d'élargir le cercle des personnes intéressées à la préservation des milieux naturels et de développer des motivations à agir en ce sens (sensibilisation du public et éducation à l'environnement, ouverture d'espaces protégés au public, implication du public dans la gestion d'espaces protégés...). Cette question est envisagée à des échelles variées du niveau local jusqu'à celui de l'estuaire de la Seine.

Le projet réalise un bilan des pratiques actuelles sur la base notamment d'une série d'entretiens auprès des porteurs de projet (35 personnes de 17 organismes différents), de quatre études de cas (68 entretiens) et de récits de vie de passeurs de nature (20 entretiens).

Il débouche sur des propositions à destination des institutionnels gestionnaires (élaborées lors de 9 entretiens complémentaires et d'un atelier de travail).

1. Élargir les modes de communication et le public ciblé

Si la communication avec le grand public tend à être essentiellement envisagée sous l'angle pédagogique, en faisant appel au langage scientifique, celui-ci est sensible à des modes de communication très différents, souvent plus ludiques, et son premier lien à la nature passe en général par des lieux très éloignés de ceux des gestionnaires institutionnels (jardins, parcs zoologiques, bases de loisirs...). Plusieurs conseils en découlent :

- Penser l'aménagement des sites ouverts au public de manière diversifiée, en ayant notamment recours à des loisirs ou activités d'appel (land-art, contes...), et en cherchant à mobiliser les sens de l'individu pour l'aider à se reconnecter à la nature ;
- S'appuyer sur les lieux populaires exprimant la nature pour le grand public (zoos, serres, jardinerie ...) ou sur des événements populaires (Rendez-Vous des Jardiniers dans le Marais Vernier, par exemple) pour l'amener à découvrir des milieux moins domestiqués ;
- Mettre en place de nouveaux outils de communication misant par exemple sur l'engouement pour les jeux vidéo, comme « les Pokémon de la biodiversité ».

2. Construire des offres touristiques et récréatives variées autour des milieux naturels en croisant les compétences

Il conviendrait de ne pas dissocier offre touristique destinée à des visiteurs extérieurs et offre récréative pour les gens du coin, et de ne pas oublier que rendre un territoire attractif sur le plan touristique et récréatif c'est aussi le rendre attractif en termes d'emploi. Il est ainsi recommandé de :

- Davantage valoriser les milieux naturels dans les circuits de randonnée, et davantage ouvrir les sites à l'occasion d'évènements particuliers ;
- S'appuyer sur les initiatives des acteurs privés du tourisme (exemple de maisons d'hôtes qui proposent de découvrir et cuisiner les plantes sauvages...);
- Multiplier les angles et supports de valorisation des milieux naturels, en associant histoire, patrimoine naturel, patrimoine architectural, art, sport... On peut citer à cet égard le Festival Terre d'Eaux...

3. Associer tous les « usagers » (chasseurs, agriculteurs, jardiniers...) à la valorisation du bien commun qu'est leur environnement afin d'aider à croiser tous les regards et toutes les initiatives, et chercher à en faire des partenaires ;

Il est ainsi par exemple conseillé aux maîtres d'ouvrage de :

- Rendre ces personnes actrices, en les chargeant de mener certaines actions de gestion ;
- Travailler à l'émergence de projets collectifs et coconstruits de valorisation du territoire ;
- Maintenir un dialogue dans la durée, même après la réalisation des aménagements ;
- S'appuyer davantage sur les passionnés bénévoles...

Ces actions supposent de se donner davantage les moyens de connaître les usagers et mettent en lumière le temps important à consacrer au dialogue pour parvenir à vaincre les *a priori* et instaurer des relations de confiance.

4. Constituer un réseau, orienté estuaire, de sites ouverts au grand public de Poses à la mer, selon tant une logique de continuité qu'une logique thématique (le site Ramsar Marais Vernier - Vallée de la Risle Maritime et la Réserve Nationale de l'Estuaire ; les îles de la Seine ; les interfaces « Ville-Fleuve-Port » ...).

Le projet met par ailleurs en évidence l'intérêt de penser une association des publics à l'aménagement des milieux naturels à des échelles plus vastes (l'estuaire dans sa globalité ou des échelles intermédiaires comme les boucles de la Seine) vis-à-vis de trois raisons :

- un enjeu politique de compréhension de l'importance des milieux naturels par le grand public, pour pouvoir continuer à justifier des actions de restauration ;
- un enjeu socio-économique d'appropriation de leur cadre de vie par les habitants ;

- un enjeu sociotechnique de mise en résonance des différents projets de restauration.

Cela suppose en particulier de favoriser des cheminements libres en continuité dans les espaces estuariens et de davantage montrer le fleuve avec son caractère estuarien dans les aménagements.

SCIENTIFIQUES AYANT PARTICIPE AU PROJET

- **Equipe 1** : Intervenante : ALLAIN Sophie

- **Equipe 2** : Laboratoire : CETAPS, Université de Rouen

Coordinateur scientifique

SIROST Olivier (PU)

Chercheurs (ou équivalents) permanents

MACHEMEHL Charly (MCF)

Doctorants

BELLENGER Cheree, Allocataire de la région Normandie, GRR TERA sur l'appropriation des territoires pas les loisirs de nature dans l'estuaire de la Seine. (Dir. Olivier SIROST).

PARTICIPANTS AU SUIVI DE PROJET

Personnes ayant contribué au suivi du projet ou ponctuellement à un atelier de travail.

Acteurs de l'estuaire : Loïc Boulard (PNRBSN), Fara Carra (CG 76), Guillaume Fresnel (Métropole Rouen - Normandie), Barbara Leroy (AESN), Emilie Rambout (Rouen Aménagement), Sandrine Samson (GPMR), Christelle Steiner (PNRBSN).

Scientifiques : Gilles Armani (Consultant), Cécile Capderrey (AFB)

Introduction

Le projet PUBLIC visait à répondre à la question formulée par le GIP Seine Aval : mieux comprendre « pourquoi, comment et jusqu'où l'association des publics concernés peut aider à concevoir et mettre en œuvre des projets d'aménagement des milieux naturels à différentes échelles, depuis des sites locaux jusqu'à l'estuaire dans son ensemble ». Il s'appuie sur un cadre de compréhension globale, qui amène à étudier la question de la participation du public dans les milieux naturels estuariens sous l'angle tant des processus décisionnels d'aménagement ou de gestion de ces milieux que des modes d'implication du public dans ces milieux, en relation et en continuité avec le développement d'intérêts communs à agir entre les porteurs de projet et le public. Le terme très large d'« association du public » a été retenu pour rendre compte de pratiques aussi diverses que la conduite de concertations avec des acteurs concernés par un projet, en amont, pendant, et après la mise en place de celui-ci, l'aménagement d'accès au public dans les sites gérés par un porteur de projet, ou encore la sensibilisation du public à la préservation des milieux naturels. Le projet a reposé sur 3 étapes, qui structure le plan de présentation des résultats.

1 Caractérisation d'ensemble des modalités d'association du public dans les situations d'aménagement des milieux naturels de l'estuaire de la Seine

Compte tenu du constat préalable de rapports au public très différents selon les porteurs de projet et de la grande diversité des sites du point de vue de leur caractère sociétal et des enjeux d'association du public, il s'agissait tout d'abord d'une part de mieux comprendre les politiques, modalités de travail et attentes des porteurs de projet en matière d'association du public, d'autre part de mieux saisir concrètement comment le public est associé dans un échantillon de sites de l'estuaire de la Seine.

1.1 Méthode de travail

Le travail a reposé sur une première visite de la quasi-totalité des sites inventoriés avec le comité de pilotage en compagnie de Stéphanie Moussard (GIP Seine-Aval) et sur une série d'entretiens (directs et/ou téléphoniques) avec les porteurs de projet et les acteurs institutionnels concernés par l'aménagement des milieux naturels dans l'estuaire de la Seine, complétée par une étude des documents existants :

- 17 structures ont fait l'objet d'entretiens, soit 35 personnes interrogées :

Structures	Nombre de personnes interrogées	Nombre d'entretiens réalisés
Agence de l'Eau Seine-Normandie	3	3
CARDERE	1	1
Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE)	1	1
CC Caux Vallée de Seine (CACVS)	1	1
CC Pont-Audemer	1	1
CC Quillebeuf-sur-Seine	1	1
Commune de Tourville-la-Rivière	3	1
Conseil Départemental de l'Eure	1	1
Conseil Départemental de Seine-Maritime	3	3
Conservatoire National du Littoral	2	1
Grand Port Maritime du Havre	3	2
Grand Port Maritime de Rouen	2	1
Maison de l'Estuaire	2	2
Métropole Rouen Normandie	6	6
Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande	3	3
SPL / Rouen Normandie Aménagement	1	1
Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux-Seine	1	1
Total	35	30

- 20 sites préalablement identifiés comme faisant l'objet d'une association du public ont été caractérisés plus précisément :

Liste des sites caractérisés

- N°1 – La gestion du Marais Vernier
- N°2 – La gestion de la Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine
- N°3 – La gestion du Marais du Trait
- N°4 – L'aménagement du marais de Lillebonne et du marais de Norville
- N°5 – La gestion de l'ENS Rives Seine Sud
- N°6 – L'aménagement de la Risle Maritime
- N°7 – L'aménagement de Pont-Audemer (projet de restauration écologique de la Risle + gestion des étangs)
- N°8 – L'aménagement de la Presqu'île Rollet et du « Bassin aux Bois » (Ecoquartier Flaubert)
- N°9 – L'aménagement de l'île Sainte-Catherine
- N°10 – L'aménagement de la Tourbière de Heurteauville
- N°11 – La gestion du site Sources Bleues
- N°12 – L'aménagement du Marais de l'Aulnay
- N°13 – Le projet de renaturation de la Fontenelle
- N°14 – Le projet de réouverture du Cailly
- N°15 – Les projets de restauration écologique de la rivière de la Vilaine et du Canal de retour
- N°16 – Le projet de restauration écologique du barrage de Martot
- N°17 – Le projet expérimental de remblaiement de la ballastière d'Yville-sur-Seine avec des sédiments de dragage
- N°18 – Les projets de végétalisation des Berges de la Seine (La Martellerie et l'ancienne Ile du Jonquay + La Freneuse)
- N°19 – L'aménagement des Petits Saules (Trou de Sahurs)
- N°20 – L'aménagement des Ecores de Petiville

1.2 Politiques et modalités d'association du public à l'aménagement des milieux naturels des porteurs de projet de l'estuaire de la Seine

Lors des entretiens, on a cherché à comprendre quelle place tenait l'association du public dans l'activité d'aménagement des milieux naturels du porteur de projet. Pourquoi associe-t-il le public ? Dans quelles circonstances (comment, en particulier, les menaces ou l'existence de situations de blocage jouent-elles) ? A-t-il une politique particulière en matière d'association du public ? Quelles sont ses expériences dans ce domaine ? Quels sont ses projets, idées, attentes, craintes en matière d'association du public ?

L'analyse montre que l'association du public est appréhendée par les porteurs de projet sous trois angles :

- l'accès du grand public à des sites protégés ou restaurés ;
- la sensibilisation du grand public à la préservation des milieux naturels ;
- les relations à mettre en place avec les usagers et les habitants pour mener à bien des opérations de restauration écologique ou pour gérer des milieux naturels protégés.

- L'accès du grand public à des sites protégés ou restaurés

L'accès du grand public à des sites protégés ou restaurés est principalement envisagé du point de vue de la **fréquentation du public**. Cela est particulièrement le cas pour les acteurs dont la mission suppose de sensibiliser le grand public aux milieux naturels (PNR, Maison de l'Estuaire et CARDERE), pour ceux qui se sont donnés une mission en ce sens (Métropole Rouen Normandie), ou pour ceux dont les sites ont un statut qui demandent de chercher à les ouvrir au grand public (Conseils Généraux avec les Espaces Naturels Sensibles et Conservatoire du Littoral). Mais cela est également vrai pour les acteurs cherchant à valoriser les sites naturels afin de développer une offre de loisirs pour les habitants de leur territoire ou une offre touristique dans une région attractive : il s'agit ici des communautés de communes (CdC) (Quillebeuf, CCPA, CASE), du PNR, de la Métropole Rouen Normandie, du CG76 et de la Ville de Tourville-la-Rivière. Les autres porteurs de projet ne se posent pas ou peu cette question. Les Ports se préoccupent plutôt de valoriser auprès du grand public des sites restaurés, sans que cela passe nécessairement par une ouverture de ces sites au grand public : ainsi, si le GPMR a rendu le Marais de l'Aulnay accessible au grand public, pour les Petits Saules et les Ecores de Petiville, il envisagerait plutôt l'aménagement de points de vue à distance ; de façon générale, il ne cherche pas à attirer le grand public dans les sites qu'il restaure, pour des impératifs de sécurité. Le GPMH a de son côté créé des sites au départ non accessibles directement au grand public (reposoir sur dune, Ile du Banc Ratier), mais cherche aujourd'hui à rendre accessible directement l'un d'entre eux, le reposoir sur dune, dans le cadre de la création d'un nouveau sentier pédestre par la Maison de l'Estuaire. Le SMBV Caux-Seine, qui n'est pas en relation directe avec le grand public, cherche plutôt à renvoyer la question de l'association du public aux collectivités concernées ; il a cependant pris l'initiative de faire étudier la création d'un sentier pédestre reliant Saint-Wandrille-Rançon et Maulévrier Sainte-Gertrude via Caudebec-en-Caux. La CACVS, dont le territoire très urbanisé et très industrialisé offre peu d'aménités, ne s'investit pas dans la valorisation des sites qu'elle protège. Enfin, l'AESN, qui n'est pas directement maître d'ouvrage des opérations

qu'elle finance, n'est pas concernée au premier plan non plus par l'accessibilité du grand public aux sites restaurés.

La fréquentation du public est essentiellement pensée sous la forme de la mise en place de **sentiers pédestres à dimension pédagogique** (Marais Vernier, Réserve Naturelle de l'estuaire, ENS Rives Seine Sud, Sources Bleues, Marais de l'Aulnay, Marais de Caudebec...). Ces sentiers se présentent le plus souvent sous la forme de parcours balisés par des bornes ou des panneaux d'information, et sont décrits dans des plaquettes disponibles dans les mairies et les offices de tourisme, et/ou téléchargeables sur les sites internet de ces structures. Certains acteurs (CdC Quillebeuf notamment) réfléchissent à l'emploi des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour rendre ces parcours plus vivants. Dans certains cas, ces sentiers s'accompagnent d'équipements complémentaires (observatoires, points de vue) et parfois, mais rarement, d'installations visant à rester sur le site (tables et chaises...) ou à y pratiquer des activités ludiques ou sportives (Etangs de Pont-Audemer, Tourbière d'Heurteauville), et/ou d'un espace muséographique (Salle de L'Avocette, Tourbière d'Heurteauville). Ces sentiers peuvent parfois être ouverts à d'autres modes de transport doux ou pensés en lien avec d'autres circuits (véloroutes notamment).

Certains sites (ou parties de sites) difficilement accessibles ne sont cependant pas ouverts librement au public : c'est le cas de zones humides comme la Réserve Naturelle du Marais Vernier ou le Marais du Trait qui font seulement l'objet de visites accompagnées, ou encore de l'île Sainte-Catherine.

L'accès du grand public à des sites restaurés peut dans certains cas être pensé d'une manière beaucoup plus large qu'à travers la simple question de la fréquentation. C'est le cas lorsque le public concerné est avant tout formé des habitants du territoire et lorsque le porteur de projet cherche à ce que ces habitants se réapproprient un site méconnu ou nouvellement restauré, possédant un passé qu'il s'agit de faire revivre. Il s'agit alors davantage de savoir comment **valoriser un patrimoine à la fois naturel et culturel dans le cadre d'un projet sociétal plus large** : c'est le cas pour l'île Sainte-Catherine, la Presqu'île Rollet, le Marais Vernier, ainsi que pour la Tourbière d'Heurteauville.

Le plus souvent, l'accès du grand public à des sites protégés ou restaurés n'est pensé qu'à l'échelle de ce site. Des réflexions ou des questions nouvelles voient cependant le jour : ainsi, le CD76, la Métropole Rouen Normandie et le PNR s'interrogent sur les complémentarités à trouver entre la Tourbière d'Heurteauville, le Marais du Trait et le Marais de Caudebec, du point de vue de l'accès du public. Le projet de développement touristique de la CdC Quillebeuf et le projet de labellisation du site « Marais Vernier et Vallée de la Risle Maritime » au titre de la Convention de Ramsar amèneront la CdC Quillebeuf et le PNR à s'intéresser à l'accès du grand public sur un réseau de sites naturels. Il en est de même pour la CCPA avec son projet de création d'une voie douce qui relierait Pont-Audemer à Honfleur.

- La sensibilisation du grand public à la préservation des milieux naturels

Plusieurs porteurs de projet ont une activité importante de sensibilisation du grand public à la préservation des milieux naturels (PNR, Maison de l'Estuaire, Métropole Rouen Normandie, CG27), souvent menée en partenariat avec des associations d'éducation à l'environnement et notamment avec CARDERE ; l'AESN joue aussi un rôle dans ce domaine avec ses « classes

d'eau » ; le CD76, le GPMR et le SMBV Caux-Seine communiquent sur les actions de restauration qu'ils mènent ; la CACVS projette d'élaborer un « guide du riverain » qui sera largement diffusé.

L'essentiel des actions de sensibilisation menées est destiné à des scolaires. Mais un certain nombre d'actions de sensibilisation concernent le grand public :

- des panneaux d'information sur les actions de restauration menées (CD76, SMBV Caux-Seine)
- des conférences de presse ou communiqués de presse sur les actions de restauration menées (GPMR ; SMBV Caux-Seine) ;
- des films et plaquettes sur les actions de restauration menées (GPMR ; SMBV Caux-Seine) ;
- des visites guidées des sites naturels à certaines périodes de l'année ou à la demande (PNR, Maison de l'Estuaire, CARDERE, GPMR)
- des expositions (Salle de l'Avocette, Maison du Parc) ;
- le « guide du riverain » de la CACVS ;
- des animations menées dans le cadre d'évènements particuliers (Journées de la Randonnée ou Journées du Patrimoine, par exemple) ;
- des activités de « science participative » (PNR, CD27) ;
- des chantiers participatifs de restauration (PNR, CARDERE) ;

Cette liste fait ressortir **deux grands types d'action de sensibilisation** : des actions qui relèvent avant tout de l'information ou de la communication, et des actions qui visent à rendre le public acteur. En ce qui concerne ces dernières, le PNR, la Maison de l'Estuaire et CARDERE s'efforcent de développer des actions qui font appel à l'expérience sensible des personnes ; le PNR met en place des formes particulièrement innovantes d'animation croisant approche culturelle et découverte de terrain, comme les rencontre-écriture « Itinérances » par exemple.

La CACVS soulève, elle, la question de savoir comment sensibiliser le public à la préservation des milieux naturels dans un territoire à forte pression d'activités humaines.

- Les relations à mettre en place avec les usagers et les habitants

Les porteurs de projet se préoccupent aussi des relations à mettre en place avec les usagers et/ou avec les habitants, lorsqu'il s'agit de mener à bien des opérations de restauration écologique (AESN, CD27, CD76, CASE, CACVS, SMBV Caux-Seine, GPMR), de gérer des milieux naturels protégés (PNR, Maison de l'Estuaire, CG27), ou de procéder à de nouveaux aménagements (Métropole Rouen Normandie, GPMH).

Si chacun s'accorde à dire qu'il travaille dans la **concertation**, le terme revêt des acceptions différentes selon les porteurs de projet. Pour le GPMH, par exemple, l'idée de concertation renvoie d'abord aux consultations publiques relevant d'une obligation réglementaire, alors que pour le CD27 ou le PNR, elle est davantage envisagée sous l'angle d'une co-construction. Pour l'AESN, la concertation est avant tout une méthode de travail qui doit permettre l'acceptabilité sociale d'un projet et qui articule enquête sociétale, communication et approche juridique.

Certaines concertations n'excluent pas l'existence de situations de blocage ou de conflits qui perdurent. Mais les porteurs de projet qui ont mené des concertations ayant abouti à un accord expliquent que celles-ci leur ont permis de mieux comprendre les attentes profondes des acteurs concernés ou les compensations susceptibles de faire accepter un projet de restauration. Ces concertations leur ont ainsi donné la possibilité de découvrir des solutions techniques comme le maintien d'un paysage d'eau, quand bien même un cours d'eau est modifié, l'installation de clôtures pour remplacer la clôture naturelle formée par une rivière, mais aussi des solutions immatérielles comme l'organisation d'une mémoire collective d'un lieu (exemple du feuilleton radiophonique documentaire de l'étang de Condé-sur-Iton).

Pour un acteur comme le PNR, les démarches de concertation évoluent vers la **recherche de nouveaux modes d'agir** qui partent des besoins des usagers, des habitants pour co-construire ensemble de nouveaux projets. Ce questionnement se retrouve aussi chez le GPMH à propos d'une meilleure gestion de l'interface Ville-Port.

Ainsi, l'association du public à l'aménagement des milieux naturels est encore et majoritairement avant tout pensée en termes d'actions à mener POUR le grand public (qu'il s'agisse de concevoir son accès à des sites naturels ou de le sensibiliser à la préservation de ces sites). Des actions AVEC les publics concernés (usagers et habitants) deviennent aujourd'hui la règle, lorsqu'il s'agit de mener à bien des projets de restauration écologique, de gérer des sites naturels dans la durée ou de procéder à de nouveaux aménagements, mais les concertations mises en place impliquent très diversement ces publics dans la prise de décision et ne sont pas forcément gages de succès. Des actions de sensibilisation du grand public à l'environnement cherchant à le rendre acteur se développent et prennent parfois des formes particulièrement innovantes d'animation. Il n'est par contre jamais envisagé de concevoir un projet d'accès du grand public aux milieux naturels avec celui-ci (ou d'évaluer a posteriori ce qu'en pense le grand public).

1.3 Caractérisation sociétale et enjeux d'association du public dans un échantillon de sites naturels de l'estuaire de la Seine

Cette partie présente une synthèse de l'analyse de l'échantillon de cas de sites naturels de l'estuaire de la Seine étudiés (cf 1.1). On commencera par présenter une caractérisation sociétale de ces sites, avant d'examiner les enjeux d'association du public qui s'y posent.

• Caractérisation sociétale

L'échantillon de sites naturels étudié concerne le public à divers titres. On peut distinguer dix grands types de situations (certains sites relevant de plusieurs de ces catégories) :

- A – Les sites dont le statut implique une ouverture au public
- B – Les sites aménagés (ou à aménager) pour être accessibles au grand public
- C – Les sites accessibles au grand public sans être aménagés pour cela
- D – Les sites non accessibles au grand public, mais valorisables auprès du grand public (aménagements de points de vue)

E - Les sites faisant l'objet d'usages (agriculture, chasse, industrie, pêche, sports nautiques...) ou impliquant de nouveaux usages

F – Les sites où ont été menées (ou sont menées) des concertations avec des usagers ou des habitants

G – Les sites restaurés (ou à restaurer) avec un enjeu de sécurisation contre les risques d'inondation et d'érosion

H – Les sites mobilisant des publics en situation de réinsertion

I – Les sites présentant un intérêt patrimonial multiple

J – Les sites à proximité d'autres sites de grand intérêt pour le public ou d'une grande agglomération.

Le tableau suivant montre comment les 20 cas étudiés concernent le public vis-à-vis de ces 10 dimensions.

	A Statut d'ouverture au public	B Aménagement grand public	C Accessibilité grand public (sans aménagement)	D Valorisation possible grand public (sans accès)	E Présence d'usages	F Concer- tations avec usagers, habitants	G Enjeu sécurisa- tion inonda- tions	H Publics en réinsertion	I Intérêt patrimo- nial mul- tiple	J Proximité autres sites d'intérêt ou agglo.
Marais Vernier	X (PNR)	X (limité)	X (réserve)		X	X			X	X
Réserve Estuaire		X			X	X				X
Marais du Trait			X		X	X (partiel)				X
Marais Lillebonne- Norville			X		X	X				X
ENS Rives Seine Sud	X	X			X	X				X
Risle Maritime	X (ENS)				X	X				X
Etangs Pont- Audemer	X (ENS)	X			X	X				X
Presqu'île Rollet		X							X	X
Ile Sainte- Catherine		X						X	X	X
Tourbière D'Heurteau- ville	X (ENS)	X							X	X
Sources Bleues		X			X			X		X
Marais de l'Aulnay		X								X



	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
	Statut d'ouverture au public	Aménagement grand public	Accessibilité grand public (sans aménagement)	Valorisation possible grand public (sans accès)	Présence d'usages	Concertations avec usagers, habitants	Enjeu sécurisation inondations	Publics en réinsertion	Intérêt patrimonial multiple	Proximité autres sites d'intérêt ou agglo.
Fontenelle renaturée		X (ex-post)			X	X	X			X
Réouverture Cailly					X	X	X			X
Rivière Vilaine + Canal de retour					X	X	X			X
Barrage de Martot					X	X				X
Ballastière d'Yville					X	X		X		
Berges de la Seine					X	X	X	X		X
Petits Saules				X	X	X			X	X
Ecores de Petitville				X						X

L'analyse de ce tableau révèle les points forts suivants :

- **Tous les sites faisant l'objet d'usages font (ou ont fait) l'objet de concertations**, que ce soit parce qu'il s'agit de sites en gestion impliquant la mise en place d'un plan de gestion concerté, pour mener à bien un projet de restauration écologique ou pour procéder à de nouveaux aménagements ; on retrouve donc cette idée forte que la concertation est aujourd'hui la règle dans ces situations. La question se pose par contre, on l'a vu, de la **qualité de ces concertations**.

- **Plusieurs sites ont été aménagés (ou doivent être aménagés) de manière à permettre une fréquentation du grand public : il s'agit cependant le plus souvent de sites dont le statut oblige à une ouverture au public (PNR, ENS), ou de sites qui se situent en milieu urbain ou en lien avec une ville (presqu'île Rollet, Ile Sainte-Catherine). Peu d'autres sites restaurés font l'objet d'une recherche d'ouverture au grand public** via un aménagement spécifique du type sentier pédestre (Marais de l'Aulnay, Fontenelle). La difficulté d'accessibilité peut expliquer cette situation en zone humide notamment (réserve du Marais Vernier, Marais du Trait) et l'ouverture au grand public se fait alors *via* des visites guidées. Toutefois, un porteur de projet comme le GPMR n'envisage pas d'ouvrir au grand public plusieurs des sites qu'il restaure (Petits Saules, Ecores de Petits Villes) autrement qu'en aménageant des points de vue, pour des raisons de sécurité.

- Cette situation est à mettre en perspective avec le fait *qu'a contrario* quasiment **tous les sites se situent à proximité d'autres sites de grand intérêt pour le grand public ou à proximité d'agglomérations (voire en pleine agglomération)** et que se pose donc la **question de l'accessibilité de ces sites naturels ou d'une meilleure valorisation de ceux-ci pour le grand public, afin de répondre à des demandes récréatives ou touristiques**.

- Plusieurs sites font l'objet d'usages tout en étant ouverts au grand public (ou en prévoyant de l'être) : cette situation pose **la question de la conciliation des usages et de la fréquentation du grand public**, mais aussi du rôle que le grand public pourrait jouer pour faire évoluer ces usages en faveur d'une meilleure préservation des milieux naturels, et inversement du rôle que les usagers pourraient jouer pour aider le grand public à mieux connaître ces milieux.

- Plusieurs sites (Marais Vernier, Presqu'île Rollet, Ile Sainte-Catherine, Tourbière d'Heurteauville, et dans une moindre mesure Petits Saules) font l'objet **d'un intérêt patrimonial multiple (naturel, culturel, historique) qui pose la question des modalités de valorisation patrimoniale de ces sites vis-à-vis du public** : s'agit-il de montrer ces différentes facettes au public ou s'agit-il de favoriser une appropriation de ce patrimoine par le public pour le rendre acteur de sa gestion, et comment ? La question se pose-t-elle différemment pour les sites habités que pour les sites inhabités ?

- Quatre sites font l'objet d'un **entretien par des publics en réinsertion**. Pourquoi n'est-ce pas le cas pour davantage de sites ? **Le grand public pourrait-il être davantage mobilisé dans l'entretien des sites naturels** (cf. chantiers participatifs) ?

- **Les porteurs de projets de restauration écologique**, y compris dans le cas de projets ayant un enjeu de sécurisation vis-à-vis des risques d'inondation et d'érosion, **ne se posent que la question de l'implication des acteurs concernés, mais pas celle de l'association d'un public plus large** (hormis en termes de communication).

• Enjeux d'association du public

L'analyse précédente permet de faire ressortir quatre enjeux-clés d'association du public dans les sites étudiés :

- **Enjeu n°1 : Comment améliorer la concertation avec les usagers ou les acteurs concernés** dans les sites naturels en gestion, les projets de restauration écologique ou d'aménagement de sites naturels ? Comment sortir de situations de blocage ?

- **Enjeu n°2 : Comment mieux valoriser les sites naturels de l'estuaire de la Seine vis-à-vis du grand public ?** Cela passe-t-il par davantage d'aménagements permettant une ouverture de ces sites au public ? Y a-t-il intérêt à concevoir une valorisation d'ensemble ou à l'échelle d'un réseau de sites, en développant des synergies ou en pensant des complémentarités entre ces sites ? Faut-il penser ces réseaux selon une logique thématique, ou selon une logique de continuité ? Quels sont les différents acteurs à mobiliser selon les différentes configurations envisagées ?

- **Enjeu n°3 : Comment faire jouer au grand public un rôle plus proactif dans l'aménagement des milieux naturels** : dans les projets de restauration écologique ? Dans la conception d'aménagements pour le grand public ? Dans la gestion des sites naturels ? Dans l'entretien des sites naturels ? Avec quels outils ? Cela passe-t-il par de nouvelles formes de sensibilisation ? Par quels canaux ? Faut-il davantage ouvrir les lieux de concertation existants (comités de gestion, CLE...) ?

- **Enjeu n°4 : Comment concevoir des projets sociétaux globaux de valorisation des sites naturels, tenant compte de leur dimension patrimoniale multiple ? Comment impliquer le public de proximité pour co-concevoir et faire vivre ces projets ?**

1.4 Implications pour le choix des cas d'étude approfondie

Le choix des cas d'étude approfondie dépendait d'une part des points forts qui ressortent de l'étude menée au cours de cette première étape du travail, d'autre part des souhaits exprimés par les porteurs de projet au cours des entretiens réalisés.

Plusieurs porteurs de projet ont en effet exprimé des attentes fortes d'étude approfondie en ce qui concerne des sites qu'ils souhaitent restaurer ou qu'ils ont en gestion, ou encore des projets d'aménagement :

- le PNR BSN pour le Marais Vernier (et notamment pour la Réserve naturelle) ;
- la Mairie de Tourville-la-Rivière pour l'Île Sainte-Catherine ;
- la Maison de l'Estuaire pour la Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine ;
- le GPMH pour la concertation sur le projet PLPN2.

Les points forts qui ressortent de l'étude sont par ailleurs :

- le développement de formes innovantes d'association du public qu'il paraît intéressant d'analyser plus en profondeur pour en tirer des enseignements utiles pour tous les porteurs de projets ;
- une série de quatre enjeux auxquels des études de cas approfondies peuvent permettre d'apporter des éléments de réponse.

Deux grandes stratégies d'étude en découlaient :

- choisir quatre cas répondant chacun à une facette des questionnements ;
- choisir un cas central (Marais Vernier) permettant d'appréhender les différentes facettes de questionnements et construire le choix des trois autres cas pour approfondir ou traiter ces facettes en comparaison.

Après discussion avec le Comité de Pilotage du projet, quatre cas ont finalement été retenus (cf. raisons de ces choix dans la partie suivante) :

- le Marais Vernier ;
- les milieux naturels de Rives-en-Seine ;
- la Presqu'île Rollet ;
- l'Île Sainte-Catherine.

2 Etudes de cas et analyse des expériences des « passeurs de nature »

Cette seconde phase du projet a reposé sur deux tâches conduites parallèlement :

- **4 études de cas** menées par Sophie Allain pour comprendre comment, localement, le grand public et les usagers percevaient les opérations d'aménagement et de gestion des milieux naturels :
 - *Le Marais Vernier*, qui se présente comme un milieu naturel complexe composé de zones ayant le statut de réserves, enchâssées dans un territoire plus vaste, qui est, lui, habité et fait l'objet de divers usages, et dont la gestion relève de plusieurs acteurs institutionnels (PNR, Conservatoire du Littoral et Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine) (*38 entretiens*) ;
 - *Les milieux naturels de Rives en Seine (sites de la Fontenelle à Saint-Wandrille-Rançon et du Marais de Sainte-Gertrude à Caudebec-en-Caux)*, qui offrent une continuité géographique d'espaces naturels divers (marais liés aux affluents de la Seine, berges de la Seine...) et où ont notamment été menées une expérience de renaturation (remise de la Fontenelle dans son lit d'origine) par le SMBV Caux-Seine, et une démarche d'animation grand public originale (opération « Itinérances ») par le Parc (*12 entretiens*) ;

- *La Presqu'île Rollet*, site récemment réhabilité en parc urbain avec une vocation écologique par la Métropole Roue Normandie, au sein d'une friche industrialo-portuaire, qui constitue un futur éco-quartier, et où le public n'est donc pas encore constitué, même si le site commence à être fréquenté (9 entretiens) ;
- *L'île Sainte-Catherine*, site actuellement non accessible au public au cœur d'un chapelet d'îles relictuelles de l'estuaire de la Seine, mais que le maire de Tourville-la-Rivière envisage d'ouvrir au public, dans le cadre d'un projet sociétal global (9 entretiens).
- **Une analyse des expériences des « passeurs de nature »** effectuée par Cheree Bellenger. Par leurs multiples appartenances institutionnelles et associatives et leur investissement personnel, ils ont contribué à faciliter l'implication des publics dans les projets de gestion, de valorisation ou d'études des sites naturels de l'estuaire de Seine. 20 récits de vie ont ainsi été recueillis.

2.1 Analyse transversale des études de cas

Sans revenir sur chaque étude de cas, cette partie cherche à rendre compte de plusieurs constats ou signaux qui ressortent des travaux réalisés et qui visent à nous aider à questionner notre sujet : pour quoi et comment associer les publics à la gestion des milieux naturels à différentes échelles de travail

- **La notion de « public » renvoie à une diversité d'acteurs**

On ne peut parler uniformément du « public » dans les projets d'aménagement des milieux naturels. Il convient de distinguer au minimum :

- **Les « usagers »**, qui renvoient à des acteurs habitant ces milieux naturels ou y exerçant un usage régulier qui crée entre eux et ces milieux un lien de proximité ;
- **Le « grand public »** fréquentant occasionnellement ces milieux naturels, lors de balades, d'événements particuliers, de voyages.

Parmi les usagers, il convient de différencier :

- les usagers au sens strict de ces milieux naturels, qui exercent une activité modifiant ces milieux naturels (agriculteurs, chasseurs, propriétaires, gabionneurs...), et qui sont donc de fait des micro-gestionnaires des milieux naturels ; on les appellera les « **(micro)-usagers gestionnaires de milieux naturels** » (cette appellation ne préjuge pas de la qualité de la gestion opérée, ni du statut -professionnel ou non- du gestionnaire) ;
- les usagers qui :
 - profitent des aménités qu'offrent ces milieux naturels, à titre professionnel et/ou privé (propriétaires de maisons d'hôtes ou restaurateurs, résidents...),

- ou qui cherchent à valoriser ces milieux naturels (associations de randonneurs...), et qui ont donc à la fois un intérêt spécifique pour ces milieux et des connaissances particulières découlant du lien établi avec ces milieux ;

On les nommera les « **usagers de proximité** », quand il s'agira de les différencier des usagers gestionnaires de milieux naturels.

Au sein du grand public, il convient de distinguer les « **gens du coin** » vivant dans les localités voisines ou dans les grands pôles urbains de l'estuaire (Rouen, Le Havre) de « **visiteurs** » plus éloignés, parce qu'ils sont susceptibles de créer un lien de proximité avec les milieux naturels environnant et donc de devenir des usagers de proximité.

Il convient de remarquer que les gestionnaires institutionnels de milieux naturels peuvent aussi être considérés comme des usagers-gestionnaires de milieux naturels. On les exclue cependant ici de cette typologie destinée à caractériser le public.

Appellation choisie	Fréquence	Type d'intervention sur le milieu	Distance	Exemples
« Usagers »				
« (Micro)-usagers gestionnaires de milieux naturels »	Usage régulier	Activité « transformatrice » (qui peut être conservatrice)	Proximité	Chasseurs Agriculteurs Jardiniers Gestionnaires privés de réserves...
« Usagers de proximité »		Activité non transformatrice (« consommation » ou valorisation d'aménités)	Proximité	Propriétaires de maisons d'hôtes Associations de randonneurs...
« Grand public »				
« Gens du coin »	Usage occasionnel	Activité non transformatrice (« consommation » d'aménités)	Proximité	Habitants de Rouen, du Havre...
« Visiteurs »		Activité non transformatrice (« consommation » d'aménités)	Eloignement	Touristes français ou étrangers

- **Une association encore limitée des différents publics aux décisions d'aménagement / de gestion des milieux naturels**

Les études de cas montrent que, malgré une évolution certaine, les porteurs de projet associent encore peu les différents publics aux décisions d'aménagement ou de gestion des milieux naturels :

- Dans le Marais Vernier, s'il existe plusieurs instances de concertation, celles-ci sont avant tout comme des lieux de présentation de nouvelles actions ou de bilans, mais ne sont pas de encore véritables lieux de co-construction des politiques menées ; par ailleurs, elles impliquent surtout des usagers gestionnaires de milieux naturels (agriculteurs et chasseurs) ; les autres usagers de proximité ont jusqu'ici peu été associés (surtout à travers la démarche de labellisation Ramsar) ;
- Dans les sites de Rives-en-Seine, une concertation a eu lieu avec les usagers de proximité (riverains) pour mener à bien le projet de renaturation de la Fontenelle, mais, *a posteriori*, ceux-ci ne sont plus associés au suivi de cette opération. Par ailleurs, aucun type de public n'a été associé pour concevoir le sentier pédestre aménagé ultérieurement à Saint-Wandrille-Rançon ;
- L'ouverture de l'Île Sainte-Catherine au public dépend pour l'instant principalement l'affaire de la Mairie de Trouville-la-Rivière, alors que ce projet pourrait bénéficier de l'implication de plusieurs usagers de proximité (un chasseur et les riverains du hameau de Bédanne notamment) ;
- L'aménagement de la Presqu'île Rollet a été discuté au sein de la seule Métropole Rouen Normandie entre équipes techniques et élus, mais le projet global de l'Ecoquartier Flaubert a, lui, fait l'objet d'une concertation plus large : avec le Conseil Consultatif de Développement (CCD) créée pour l'occasion qui représente la société civile, ainsi qu'avec des habitants pendant la concertation réglementaire dans le cadre d'un atelier participatif ; toutefois, le compte-rendu assez succinct de l'atelier participatif ne rend pas vraiment compte des échanges et ne peut que très faiblement être utile au porteur de projet ; par ailleurs, le CDD est une instance seulement consultative.
- **Des relations entre usagers gestionnaires de milieu naturel et porteurs de projet qui restent assez limitées, malgré des efforts certains**

Le cas du Marais Vernier montre par ailleurs que si les usagers gestionnaires de milieu naturel sont davantage associés que d'autres acteurs dans les instances de concertation, les relations entre cette catégorie d'acteurs et les porteurs de projet restent assez limitées :

- Tout d'abord, ces usagers sont mal connus : si des relations professionnelles étroites ont été nouées avec quelques agriculteurs, la plupart d'entre eux est surtout connue grâce aux conventions ou contrats signés qui concernent des parcelles de leur exploitation, ce qui, malgré quelques rencontres, reste souvent insuffisant pour accéder à une bonne compréhension des logiques de fonctionnement d'ensemble de ces acteurs ; les chasseurs sont encore plus mal connus, en particulier les gabionneurs ;
- Par ailleurs, les usagers qui siègent dans les instances de concertation jouent rarement un rôle de relais auprès de leur propre groupe social, soit que cette instance ne les invite qu'à titre individuel (cas du Conservatoire du Littoral), soit que le groupe social ne soit que très faiblement organisé (cas des agriculteurs en particulier) ;

- Les occasions d'échange entre porteurs de projet et usagers gestionnaires de milieux naturels sur les modes de gestion des milieux naturels sont encore trop rares, au regard des ambitions de certains de ces échanges, d'une part, parce que les instances de concertation en place se réunissent peu (1 fois par an ou 1 fois tous les deux ans), d'autre part, parce les autres occasions d'échange sont d'ordre bilatéral et relatives à la mise en place de conventions ou de contrats, ou à l'application de règlements ;
- Enfin, malgré un fort investissement du Parc et une réflexivité croissante sur le fond et la forme de cet investissement, une certaine méfiance réciproque est perceptible dans certaines relations entre le Parc et les usagers gestionnaires de milieu naturel, peu propice à l'instauration de relations plus fortes.

On retrouve une partie de ces éléments dans les autres cas étudiés, où cette catégorie d'acteurs est présente (Rives en Seine et Ile Sainte-Catherine).

- **Des milieux naturels mal connus des différents publics et dont l'enjeu et les efforts de préservation reste mal compris**

- Les cas étudiés montrent que les milieux naturels sont globalement des lieux mal connus par les différents publics ; même les gens du coin fréquentent en général peu ces sites (Marais de Caudebec-en-Caux, notamment) ; par ailleurs, même un site emblématique comme le Marais Vernier compte sur la labellisation Ramsar et sur une politique de développement touristique pour accroître sa notoriété et accueillir davantage de visiteurs ;
- La préservation de ces milieux naturels reste mal comprise ; ce sont en particulier les projets de restauration de la continuité piscicole qui sont le plus contestés (Fontenelle, Canal Saint-Aubin), les acteurs locaux faisant valoir l'existence d'autres priorités ;
- La perception des milieux naturels peut cependant changer avec une meilleure connaissance des sites et une meilleure compréhension des enjeux, comme le montrent l'animation « Itinérances » et l'expérience pédagogique menée dans le Marais Vernier.

- **Un intérêt pour la nature qui ne passe pas forcément par un intérêt pour la préservation des milieux naturels**

Si peu de personnes manifestent spontanément un intérêt pour la préservation des milieux naturels et pour les actions menées par les gestionnaires institutionnels des milieux naturels, elles entretiennent cependant souvent un lien fort à la nature, qui peut revêtir différentes formes :

- Se promener dans la nature ;

- Découvrir et cuisiner des plantes sauvages ;
 - La permaculture ;
 - Le jardinage ;
 - Restaurer son habitat avec des techniques traditionnelles ou écologiques....
- **Des sites qui se valorisent mieux dans le cadre d'une offre récréative et touristique**

Les milieux naturels étudiés, qu'ils présentent un caractère emblématique comme le Marais Vernier ou qu'ils soient plus modestes comme les sites de Rives-en-Seine, se valorisent mieux dans le cadre d'une offre récréative et touristique :

- Avec une activité associée (randonnée guidée, randonnée avec une conteuse, animation Itinérances...);
- En lien avec des savoir-faire locaux et des produits de terroir ;
- En lien avec des lieux d'hébergement et de restauration ;
- En lien avec des animations et manifestations locales (guinguettes, spectacles, fêtes, découvrir et cuisiner les plantes sauvages ...);
- En lien avec des sites culturels (Abbaye de Saint-Wandrille...);
- Dans le cadre de l'attrait touristique général d'une zone.

2.2 Les « passeurs de nature »

La deuxième phase de cette analyse s'est attachée à comprendre le rôle des individus impliqués, comme usagers réguliers ou représentants d'un porteur de projet afin d'appréhender ce qui, dans leurs parcours personnels, facilitait leur ouverture à la concertation et leur capacité à la mettre en œuvre (travail de thèse - BELLENGER Cheree). Ce travail se base sur 20 entretiens d'une durée de 1h30 à 4h : des récits de vie de professionnels de l'environnement, retraités ou encore en activité mais aussi d'amateurs, bénévoles d'associations, naturalistes, pêcheurs, chasseurs... des personnes représentantes des porteurs de projet, mais aussi des micro-usagers gestionnaires de milieux naturels particulièrement impliqués.

L'analyse de ces entretiens montre l'importante récurrence des conflits et des incompréhensions entre les usagers, le grand public et les porteurs de projets :

- Les usagers et les porteurs de projets semblent porter un regard très pessimiste sur le grand public, désigné comme « les gens ». Ces derniers sont considérés comme déconnectés de la nature, ignorants de ses richesses ou des menaces qui pèsent sur elles. Ils se montreraient souvent assez craintifs d'une nature qu'ils préfèrent éviter. Très moralisateurs, à l'égard des chasseurs notamment, les « gens » seraient par ailleurs très incohérents : leurs discours sur la nécessaire protection de la nature étant en opposition avec leurs maigres engagements en faveur de l'environnement. Enfin, la relation de ce

grand public à la nature est considérée comme purement consumériste : il utilise un espace naturel comme support de loisir sans toutefois se soucier de sa protection. Avec lui, il faut avant tout **sensibiliser**.

- Les usagers sont considérés par les passeurs interrogés comme bien plus informés sur l'environnement. Très impliqués sur des territoires qu'ils se sont appropriés par leurs pratiques de loisir (chasse, pêche, observation naturaliste...), ils peuvent être des alliés importants des porteurs de projets. Il faut de toute façon négocier les plans de gestion avec eux, d'autant qu'ils peuvent avoir un important pouvoir de nuisance. Les usagers de proximité sont cependant beaucoup plus facilement admis par les porteurs de projets. En effet, leurs activités non transformatrices sont beaucoup plus facilement acceptées que les activités transformatrices des micro-usagers gestionnaires de milieux naturels dont les porteurs de projets se méfient des intentions. Ils sont suspectés de ne s'investir dans les actions environnementales que de façon intéressée, pour maintenir leurs activités, notamment de prédation. A l'inverse, les professionnels porteurs de projet se revendiquent d'une intention neutre et écocentrée, au seul profit de la biodiversité et donc du bien commun. Avec les usagers, il ne s'agit plus de sensibiliser mais de **négocier**.
- Parmi les usagers, les usagers gestionnaires entretiennent un **lien à la nature beaucoup plus intense**. Leur activité professionnelle (agriculteurs), ou de loisir (chasseurs, pêcheurs...) dépend directement de leur environnement auquel ils attachent une attention toute particulière. Parmi eux, certains s'engagent dans des associations pour se faire entendre par les porteurs de projets. C'est avec eux que la négociation est la plus complexe.

En réalité, voir les usagers, le grand public ou les professionnels porteurs de projet comme trois grands groupes d'acteurs est une façon très réductrice de voir les choses. On aurait plutôt affaire à **un continuum des moins connaisseurs (le grand public) aux experts les plus légitimes (les professionnels porteurs de projet)**.

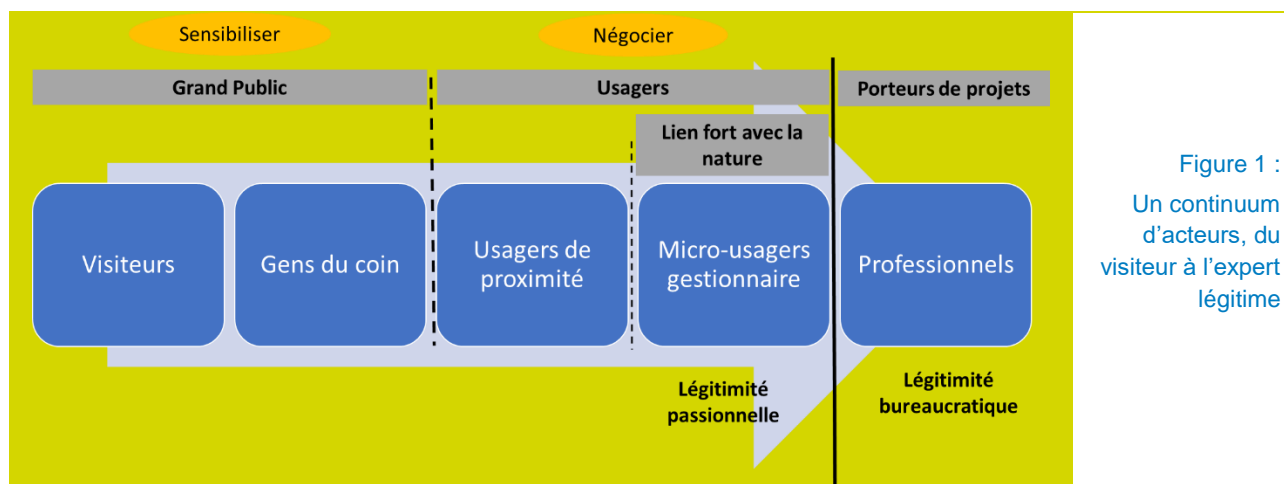


Figure 1 :
Un continuum d'acteurs, du visiteur à l'expert légitime

A l'extrémité de ce continuum, les professionnels de l'environnement, employés des institutions porteuses de projet, sont les seuls à bénéficier d'une légitimité dite bureaucratique, qu'ils doivent à leur statut professionnel ainsi qu'à leurs formations académiques. Cette légitimité est aussi liée à l'adhésion à certaines valeurs, et à une éthique écocentrique voire

biocentrique de l'environnement (Larrère, 2006), qui guide aujourd'hui les politiques environnementales. Chez les usagers gestionnaires, leur lien fort à la nature induit de forts investissements en temps, en argent, en émotion. Leur activité transformatrice constitue une ressource identitaire importante, une véritable passion. Quand ils s'investissent dans les projets de valorisation, de gestion ou d'études de la nature, ils se revendiquent donc d'une légitimité passionnelle fondée sur la gratuité de leur engagement et sur une expertise empirique de leur environnement.

Rappelons que le corps professionnel des porteurs de projet est récent. Il commence tout juste à se constituer dans les années 1970 pour répondre aux besoins de l'Etat français qui, suivant les directives européennes, commence à administrer et protéger ses espaces naturels. Dans les premiers temps, cette mission est confiée aux chasseurs, aux pêcheurs et aux associations de protection de la nature. Une partie de ces passionnés se professionnalise, transformant leur passion en travail. Les filières académiques produisent bientôt de jeunes professionnels à la pointe de la connaissance en matière d'écologie qui vont remettre en cause la gestion appliquée par ces premiers experts. Ils vont peu à peu destituer les pionniers amateurs des responsabilités qui leur avaient été confiées.

Une bonne part des conflits qui existent aujourd'hui entre les professionnels porteurs de projets et les usagers gestionnaires tient au manque de reconnaissance de cette expertise autrefois appréciée et à leur difficulté à prendre en compte une légitimité passionnelle. C'est là que les passeurs que nous avons interrogés peuvent jouer un rôle clé, car ceux qui ont le mieux réussi à faire dialoguer ces deux camps, sont ceux qui peuvent cumuler ces deux sources de légitimité. En effet, nombre d'entre eux sont justement des professionnels passionnés issus des premiers mouvements de gestion et de protection de la nature. Dans les années 1970, ils entraient dans le monde du travail et convertissaient leur passion pour la nature, jusque-là vécue dans les études ou dans les loisirs, en travail au sein des toutes premières institutions de protection ou de valorisation de l'environnement. Leur formation est à la fois académique et associative et ils ont pour la plupart maintenue une activité de loisir, en tant que bénévoles d'association ou simples pratiquants, en parallèle de leur travail comme gestionnaire. Ils sont les témoins de l'époque où la protection de la nature a reposé sur l'implication citoyenne seule. A l'heure où ces passeurs idéaux partent à la retraite, la lente rupture entre professionnels et usagers semble aboutie. Elle est avant tout d'ordre structurelle et historique. Il convient donc de réfléchir aux moyens de revaloriser les engagements bénévoles et de **chercher une relève à ces passeurs pour assurer un échelon supplémentaire dans ce continuum**, un statut hybride qui assurerait des relations plus apaisées entre professionnels et usagers.

3 Enseignements et axes de réflexion

La troisième étape visait à tirer les enseignements du travail réalisé précédemment pour mieux associer les publics à l'aménagement des milieux naturels, au niveau local, mais aussi à des échelles plus larges.

Elle a reposé :

- d'une part, sur l'élaboration d'une série de **propositions** issue du travail précédent ;
- d'autre part, sur une nouvelle série de **9 entretiens** avec des porteurs de projet pour définir des **axes de réflexion** sur ce qu'impliquait le travail mené à des échelles supra-locales.

Les propositions et les axes de réflexion ont été discutés lors d'un **atelier d'échanges**, qui s'est déroulé le 6 septembre 2016 et rassemblait le comité de suivi du projet et diverses personnalités invitées. Animé comme un focus-group, cet atelier d'échanges a permis de stabiliser les propositions faites dans le rapport précédent, de les compléter, et d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion.

3.1 Cinq séries de propositions pour mieux associer les publics à l'aménagement des milieux naturels

- **PROPOSITION N°1 : Elargir les modes de communication avec le grand public et s'ouvrir à un plus large public**

Pour les gestionnaires institutionnels, le grand public est en général vu comme une catégorie d'acteurs à éduquer ou à sensibiliser et la communication avec le grand public est donc essentiellement envisagée sous l'angle pédagogique, en faisant appel au langage scientifique. Or, on a vu que le grand public pouvait être touché par des modes de communication très différents, souvent plus ludiques, et que son lien à la nature pouvait passer par des dimensions très éloignées de celles des gestionnaires institutionnels (jardins, parcs zoologiques, bases de loisirs...). Plusieurs éléments en découlent :

- **Penser l'aménagement des sites ouverts au public de manière diversifiée et pas seulement pédagogique**, en ayant par exemple recours à des loisirs d'appel ;
- **D'autres langages que le langage scientifique méritent d'être développés** : Tout ce qui peut **aider à reconnecter l'individu à la nature** constitue une voie nouvelle de sensibilisation à prospecter pour le grand public, qu'il s'agisse de stimuler le sens de l'observation de l'individu par la mobilisation de ses sens et de lui apprendre à s'interroger sur ce qu'il voit, écoute, etc... comme dans l'animation « Itinérances », ou de l'inciter à « faire avec » la nature pour le rendre plus acteur (land-art, cueillir et cuisiner les plantes sauvages...) ; il s'agit aussi de mobiliser l'imagination de l'individu en faisant appel au récit de contes, ou à des mises en scènes particulières (comme dans le festival Rush dans la Presqu'île Rollet) ;
- **S'appuyer sur les lieux populaires exprimant la nature aux yeux du grand public (zoos, serres, jardinerie ..), pour l'amener à découvrir les milieux**



naturels, par exemple en créant un partenariat avec la serre Biotropica pour proposer une visite naturaliste de la Côte des Deux Amants ou de la Passe à Poissons du barrage de Poses (cf rapport Bellenger, 2016, pp.133-134). En effet, certains de ces organismes cherchent à développer une conscience naturaliste chez le grand public (par exemple, le parc zoologique Cerza dans le Calvados, qui invite à participer à des programmes de préservation d'espèces animales emblématiques par le biais du parrainage d'un animal), et constituent donc déjà des relais possibles de sensibilisation à la nature ; impliquer ces lieux populaires peut aussi permettre de faire évoluer et de transmettre à leurs visiteurs des savoirs naturalistes. Il ne faut donc pas diaboliser ces lieux populaires d'accueil du public, mais chercher à tisser des liens avec eux en les pensant dans un continuum avec les milieux naturels ouverts au public. Cela signifie aussi qu'il ne faut pas s'arrêter à l'échelle d'un site de restauration pour concevoir son ouverture au public, mais qu'il importe de penser celle-ci dans un cadre territorial plus vaste. Dans le même esprit, la question se pose aussi de la place que pourrait occuper les jardinerie dans la communication avec le grand public ;

- **S'appuyer davantage sur des événements populaires pour amener le grand public à découvrir les milieux naturels** : si des passerelles sont aujourd'hui déjà établies entre des événements populaires et des milieux naturels pour inciter le grand public à découvrir ces sites, les liens pourraient être renforcés (par exemple, dans le Marais Vernier, entre la Fête de l'Etampage, le Rendez-Vous des Jardiniers et le Marché de Noël d'une part et les différentes animations offertes par les réserves naturelles et de chasse d'autre part) ;
- **Mettre en place de nouveaux outils de communication**, qui permettent de susciter la réflexion (entretiens radiophoniques sur l'étang de Condé-sur-Iton...), le débat et d'entrer dans la concertation (simulations, jeux de rôles...) ;
- **Utiliser l'engouement pour les jeux vidéo pour intéresser de nouveaux publics à la nature**, à l'instar des courses de drones en forêt façon Star Wars, par exemple, qui permettent de pratiquer en pleine nature sa passion, ou encore d'un jeu comme « les Pokémons de la biodiversité », application mobile de sciences participatives permettant au citoyen de découvrir de manière ludique son environnement.

L'ouverture des milieux naturels au grand public soulève aussi la question de **l'accueil des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite**. Si de nombreux efforts ont déjà été faits dans ce domaine par les collectivités territoriales (en particulier dans les sites plats), beaucoup de milieux naturels restent en effet peu ou pas accessibles à tout public, les plus grosses difficultés concernant les handicaps visuels ou auditifs. Par ailleurs, il faut du temps pour que ces publics se rendent compte que de nouveaux sites leur sont accessibles. Au-delà de ces constats, l'accueil des personnes en situation de handicap pose plus largement deux séries de questions :

- **Tout milieu naturel doit-il forcément devenir accessible à tout public ?** En effet, dans le cas des monuments historiques, il est admis que certains n'accueillent pas de personnes handicapées en raison de leur patrimonialité, parce que les aménagements que cela nécessiterait dégraderaient trop fortement ces sites. Or, de même, certains aménagements, comme les pilotis en zone humide, peuvent être particulièrement impactant pour les milieux naturels. Par ailleurs, le parti-pris d'un porteur de projet peut être de ne pas aménager un site pour maintenir la

sensation de naturalité (les parkings, les poubelles, les panneaux « empêchent » de voir la nature). *A contrario*, il n'est pas possible de mettre de côté une partie du public, lorsqu'on se préoccupe d'éducation à l'environnement. Si on admet que certains milieux naturels ne peuvent être rendus accessibles à tout public, cela amène alors à se demander comment on peut en parler, comment on peut donner à les voir d'une autre façon pour néanmoins les rendre accessibles aux personnes handicapées. Prendre en charge le handicap ne signifie en effet pas forcément aménager l'espace, mais aussi diversifier les formes d'accompagnement, avec des associations spécialisées, des outils adaptés. Mais, il convient aussi se donner les moyens d'accueillir parmi les autres les personnes en situation de handicap, en formant les animateurs nature de manière à ce qu'ils aient conscience des difficultés que constituent certains handicaps, et qu'ils acquièrent des compétences de base pour mieux gérer ces situations.

- **Qu'appelle-t-on handicap ?** En effet, d'autres que des personnes handicapé moteur ont des difficultés de motricité par exemple, comme les parents avec des enfants en poussette, les enfants en bas-âge, les personnes âgées. Nous sommes tous des handicapés en devenir. Où place-t-on la barre du handicap vis-à-vis de l'accès aux milieux naturels, et quelle doctrine arrête-t-on ?

Enfin, la question se pose de savoir **comment mieux traiter le volet communication dans les projets de restauration eux-mêmes ?** Il y aurait sans doute intérêt à impliquer dès la conception de ces projets des spécialistes de l'éducation à l'environnement pour mieux communiquer avec le grand public et éviter des situations d'incompréhension ou de rejet (par exemple, l'abattage de peupliers pour restaurer des zones humides). Plus largement, il convient aujourd'hui de se doter de compétences en communication, en sociologie, en éducation à l'environnement pour former, même temporairement, le temps d'un projet, des équipes pluridisciplinaires (équipe projet ou équipe de prestataires) et mener des approches plus intégrées dans les projets de restauration.

- **PROPOSITION N°2 : Construire des offres touristiques et récréatives variées autour des milieux naturels en croisant les compétences**

Si les milieux naturels se valorisent mieux auprès du grand public dans le cadre d'une offre touristique et récréative, il convient tout d'abord de souligner qu'**il ne faut pas dissocier offre touristique destinée à des visiteurs venant d'autres contrées et offre récréative destinée aux usagers de proximité et aux gens du coin** tels que ces publics ont été définis plus hauts. En effet, les habitants sont les premiers ambassadeurs de leur territoire : au-delà d'en être des usagers, ce qu'ils ne voient pas, les touristes ne peuvent pas non plus le voir. Rendre un territoire attractif d'un point de vue touristique et récréatif, c'est aussi le rendre attractif en termes d'emploi pour les catégories socioprofessionnelles supérieures, en particulier, les plus exigeantes quant à la qualité de leur cadre de vie. Il convient cependant de tenir compte du fait que touristes et habitants n'utilisent pas forcément les mêmes canaux d'information (par exemple, les habitants ne pensent pas toujours à utiliser les offices de tourisme pour s'informer sur les animations locales).

Si plusieurs structures œuvrent déjà au développement d'animations variées en lien avec les milieux naturels, plusieurs points méritent d'être mieux pris en compte :

- **Sensibiliser les acteurs locaux du tourisme** aux milieux naturels de leur territoire (Communautés de communes, Offices de Tourisme et maisons d'hôtes notamment), car bien souvent ces acteurs méconnaissent ce type de potentialités ou ne pensent pas spontanément à les valoriser ;
 - **Rendre plus visible les milieux naturels dans les circuits de randonnée existants / inventer de nouveaux circuits pour valoriser ces milieux ;**
 - **Penser à (davantage) ouvrir certains sites à l'occasion d'évènements particuliers ;**
 - **S'appuyer sur les initiatives des acteurs privés du tourisme** (gîtes et maisons d'hôtes, restaurants, fermes-auberges... qui participent parfois déjà à la valorisation de certains de ces milieux naturels (découvrir et cuisiner les plantes sauvages...) ;
 - **Développer / renforcer les synergies locales entre différents sites** (par exemple, entre l'Observatoire de la Fédération de Chasse et la Réserve dans le Marais Vernier) pour en accroître l'intérêt aux yeux du grand public ;
 - **Multiplier les angles de valorisation des milieux naturels**, en associant histoire, patrimoine naturel, patrimoine architectural, art, sport... On peut citer à cet égard le Festival Terre d'Eaux, qui propose tous les deux ans depuis 2014 une série d'animations dans l'estuaire de la Seine associant conférences, spectacles, films, concerts, expositions, randonnées... S'il existe déjà souvent une offre pléthorique en la matière, les collectivités doivent cependant veiller à ne pas toujours travailler avec les mêmes prestataires. Le Conseil Départemental de l'Eure essaie ainsi de diversifier son offre d'animations grâce à l'appel à projets « Découvrez la nature dans l'Eure » : proposé aux associations, parc naturel régional et lycées d'enseignement général et technique agricole, celui-ci vise à bâtir un programme annuel d'animations originales en lien avec les Espaces Naturels Sensibles, en favorisant les projets innovants et construits en partenariat (découverte de la nature en lien avec un sport, une activité culturelle...). Pour favoriser la créativité, on peut aussi faire appel, outre aux acteurs privés du tourisme, à des acteurs ou à des groupes de pression actifs, qui proposent des points de vue décalés mais inédits sur un lieu et attirent ainsi l'attention sur ce lieu (land art, green guerillas...)
- **PROPOSITION N°3 : Associer tous les « usagers » à la valorisation du bien commun qu'est leur environnement**

Les « usagers », qui connaissent bien leur environnement, pourraient davantage être mobilisés pour valoriser les milieux naturels, en particulier les associations locales existantes (naturalistes ou non), les acteurs privés du tourisme, mais aussi tout particulier passionné de nature : retraités, instituteurs, artisans, chasseurs,...) qui pourrait jouer le rôle de passeur et se voir reconnu un statut comme tel. Il s'agirait ici d'aider à **croiser tous les regards, initiatives qui révèlent des qualités particulières d'un lieu de vie**, en associant nature avec culture, histoire et/ou vie moderne, de manière à faire prendre conscience aux usagers de proximité de ce patrimoine à dimensions multiples qu'est leur environnement. De même, les riverains d'un projet de restauration auraient intérêt à être systématiquement associés à ce projet.

Cette manière de faire a **plusieurs avantages**. Elle permet :

- de **(re)-donner la parole aux « usagers »**, de les remettre dans leur rôle de citoyen, et de les responsabiliser vis-à-vis de la gestion de leur territoire ;
- à chacun de **prendre conscience des autres regards portés sur ce territoire commun et des autres pratiques qui y sont menées**, et de là, amorcer un dialogue entre toutes ces parties prenantes et de mieux leur faire accepter les nécessaires compromis à mettre en place pour que tous les intérêts en jeu puissent être conciliés ;
- de faire **naître des jeux gagnants-gagnants** (ainsi, dans un projet de restauration conduit par le Conseil Départemental de l'Eure qui conduisait à supprimer un bief, le dialogue a permis de faire prendre conscience aux riverains qu'ils n'auraient plus à assumer de charge de curage et au Conseil Départemental que ce qui importait réellement aux riverains n'était pas tant la suppression du bief que la perte d'un paysage d'eau qu'il s'est donc engagé à maintenir).

Elle implique **un changement d'attitude pour les porteurs de projet publics** :

- Il ne s'agit plus de considérer que le bien commun est le milieu naturel que l'on cherche à préserver ou à restaurer, et que les objectifs que l'on poursuit vont nécessairement se heurter à des intérêts privés, mais que **le bien commun est un espace vécu où coexistent des intérêts différents qu'il s'agit de concilier** ;
- Il ne s'agit plus de défendre un intérêt général intangible et surplombant, mais de reconnaître que l'intérêt général est évolutif (dans les années 50, l'intérêt général c'était le plan Marshall dans le Marais Vernier) et d'adopter en conséquence **une attitude plus modeste dans les points de vue que l'on défend et plus propice à l'ouverture d'un dialogue** ;
- Il importe de ne pas « se cacher derrière le réglementaire » pour mettre en œuvre un projet de restauration ou une mesure de gestion, mais de **bien expliquer l'esprit** de manière à se donner les moyens de clarifier les enjeux et les bénéfices attendus (concrètement, peu d'acteurs locaux comprennent l'intérêt d'une restauration de la continuité écologique des cours d'eau, par exemple) ;
- Il convient de **reconnaître d'emblée qu'un projet de restauration peut aussi causer des préjudices** à certains acteurs, et de prévoir d'en discuter avec eux sans attendre des réactions d'opposition.

Associer les « usagers de proximité » peut prendre **différentes formes** :

- **Aider à fabriquer des mémoires du lieu**, à l'instar de ce que le Conseil Départemental de l'Eure a mis en œuvre pour l'étang de Condé-sur-Iton en menant des entretiens radiodiffusés avec les habitants avant (mais aussi pendant et après) la restauration écologique et la modification de l'identité du site, ou de ce qui pourrait être fait avec les anciens dockers pour la Presqu'île Rollet ;

- **Cibler de façon préférentielle ce type d'usagers dans les chantiers participatifs** (entretien, science participative), afin qu'ils s'impliquent concrètement dans la gestion et la préservation de leur environnement ;
- **Organiser des concertations avec les acteurs concernés pour mener des projets de restauration, en acceptant le débat sur ce qu'est le bien commun et en cherchant à explorer les marges de manœuvre le plus en amont possible pour parvenir à de véritables accords plutôt qu'à des acceptations résignées** (cf. partie 2) (par exemple, dans le projet de restauration visant à supprimer le barrage de Martot pour restaurer la continuité écologique du cours d'eau, qu'est-ce que le bien commun ? le barrage ? le village menacé par les inondations ? les qualités écologiques du cours d'eau ?)
- **Travailler à l'émergence d'un projet collectif et co-construit de valorisation du territoire que chacun s'approprie**, par exemple pour créer des offres touristiques et récréatives variées autour des milieux naturels (ainsi, dans le Marais Vernier, si le développement du tourisme ne fait pas consensus, le projet de territoire porté par la Communauté de Communes crée une dynamique locale dans laquelle les habitants s'approprient mieux leur territoire et deviennent acteurs de sa préservation, ce qui les conduit à accepter facilement des actions à la fois intéressantes pour développer l'attrait touristique du territoire et pour restaurer le paysage traditionnel comme la replantation par eux-mêmes de pommiers dans leurs vergers, par exemple) ;
- **Maintenir un dialogue dans la durée**, avec les riverains d'un projet de restauration pour continuer à répondre aux questions qu'ils se posent et pour discuter avec eux de l'intérêt du projet et de ses conséquences *a posteriori* également ; avec les « usagers de proximité » pour développer une interconnaissance mutuelle, repérer les désaccords avant qu'ils ne s'enveniment, aider à la mise en place d'une gouvernance plus participative.

Enfin, les porteurs de projet auraient intérêt à **s'appuyer davantage sur les bénévoles** (par exemple, les bénévoles du CREN), en les considérant comme un réseau d'interlocuteurs privilégiés, susceptibles de jouer le rôle de relais-locaux auprès des usagers de proximité et du grand public, et en leur donnant un statut clair tel que celui de « conservateur bénévole ». Cela est d'autant plus opportun que ces bénévoles cherchent aujourd'hui à s'organiser en se rencontrant régulièrement et en ayant élu un président qui siège dans les instances du Conservatoire. Cela permettrait en outre aux porteurs de projet de dégager davantage de temps de dialogue avec les usagers de proximité.

- **PROPOSITION N°4 : Faire des micro-« usagers gestionnaires de milieu naturel » des partenaires**

Si les propositions du thème n°3 concernent déjà, pour partie, les « usagers gestionnaires de milieu naturel », leur action directe sur le milieu comme les efforts qui leur sont demandés méritent une attention particulière des porteurs de projet à leur égard. En particulier, bien que les gestionnaires institutionnels des milieux naturels reconnaissent volontiers que la présence d'agriculteurs et de chasseurs est indispensable pour éviter que ces milieux se ferment, souvent, ils ne voient pas encore ces usagers comme des alliés potentiels. Ce n'est d'ailleurs

que ponctuellement (pour des battues de sanglier notamment) qu'on fait appel à eux sous cet angle. Quelques fois, un passif ou un a priori suffit à compliquer les regards réciproques. Ces usagers sont ainsi le plus souvent vus comme des acteurs susceptibles de nuire, par leurs pratiques, à la préservation des milieux naturels ou à l'efficacité des mesures mises en place. On propose donc ici aux gestionnaires institutionnels de **(re)faire un premier pas, de continuer de changer de regard sur ces acteurs pour progressivement, s'en faire des partenaires.**

Plusieurs voies d'action en découlent :

- **Se donner davantage les moyens de les connaître**, c'est-à-dire de mieux comprendre les logiques de fonctionnement de ces acteurs vis-à-vis des milieux naturels selon une approche systémique ;
- **Valoriser leur travail**, en montrant les effets positifs de leurs efforts sur le milieu (augmentation d'une population de Râles des Genêts, présence d'une orchidée rare...), par le biais de panneaux, ou encore de participation à des manifestations publiques à côté ou en partenariat avec les porteurs de projet ; les micro-usagers gestionnaires de milieu naturel sont de toute façon de plus en plus en attente et en demande de ces résultats ; lorsque l'évaluation des actions menées est difficile ou que les effets sont attendus seulement à long terme, il convient cependant de réfléchir à la mise en place d'indicateurs susceptibles de montrer une amélioration de l'état du milieu ;
- **Montrer les « bonnes pratiques »** de micro-acteurs (professionnels ou privés) qui, par eux-mêmes, sans aides financières et sans connaissances poussées mènent des actions positives pour le milieu, de manière à créer des effets « boule de neige » ;
- **Prendre en compte ce qui importe pour eux et/ou mieux le leur montrer** : en effet, le plus souvent, les gestionnaires institutionnels s'intéressent à ces acteurs du point de vue des actions qu'ils mènent eux (gestion d'une réserve, projet de renaturation, systèmes de conventionnement...), sans suffisamment prendre en compte ce qui importe pour ces acteurs. Si ce n'est que par le dialogue qu'on peut comprendre précisément leurs attentes, on peut schématiquement dire que, pour les agriculteurs, celles-ci sont principalement d'ordre économique (aides financières, valeur ajoutée des produits, commercialisation) mais peuvent aussi porter sur la simplification administrative, alors que les chasseurs seront motivés par la défense de la propriété privée ou des lieux de chasse, des occasions de chasse suffisamment nombreuses et l'assurance d'avoir du gibier. Si les gestionnaires institutionnels et les financeurs ont en tête ces aspects, parfois cela ne percole pas complètement jusqu'à leurs échanges, leurs actions envers les usagers ; intégrer encore davantage ces différents éléments peut aider les gestionnaires institutionnels et les financeurs à éviter des conflits avec ces acteurs, mieux se comprendre, établir des compromis ou créer des jeux gagnants-gagnants ;
- **Les rendre acteurs**, en les chargeant de mener par eux-mêmes certaines actions (installer des nids de cigogne, remplacer le gyrobroyage par du pâturage pour des chasseurs, par exemple...) ; il ne s'agit en effet pas seulement d'obtenir le consentement des micro-usagers gestionnaires de milieu, mais de les impliquer et de les faire participer à des projets, car cela change leur regard ; en particulier **Les impliquer dans des opérations de suivi** (décompte d'oiseaux d'eau avec des



chasseurs...) afin qu'il perçoivent par eux-mêmes les résultats des actions engagées ;

- **Davantage les responsabiliser et leur faire confiance**, à l'instar de l'initiative prise par le Conservatoire du Littoral avec les chasseurs propriétaires du Marais Vernier pour mettre en place une gestion déléguée ; dans la même optique, chercher à associer certains chasseurs ou agriculteurs comme « conservateurs bénévoles » ;
- **Les réunir spécifiquement pour discuter de leurs problèmes**, en dehors des instances de concertation qui ne se réunissent pas assez fréquemment et qui présentent un caractère trop protocolaire pour constituer de véritables lieux d'échange ; **corrélativement, les aider à s'organiser** pour pouvoir bénéficier d'acteurs mandatés représentatifs dans les instances de concertation et de relais ;
- **Partager sur les contraintes et les difficultés rencontrées entre micro-usagers gestionnaires de milieu naturel et gestionnaires institutionnels**, en gardant à l'esprit que les acteurs privés ont une obligation de rentabilité que les acteurs publics n'ont pas.

Le thème n°3 comme le thème n°4 soulèvent **la question du temps à consacrer au dialogue**, qui passe souvent après les autres priorités des porteurs de projet. Pourtant, en renforçant la confiance et en permettant l'écoute réciproque, le dialogue est susceptible de faire accélérer bien des actions de gestion et d'inscrire les échanges dans la durée. L'Agence de l'Eau fait remarquer à ce sujet qu'elle finance des contrats d'animation qu'il s'agit peut-être de mieux valoriser. Certains pointent qu'il est difficile cependant d'instaurer un dialogue en étant perçu à la fois comme « un gendarme et un ami ». Pour d'autres, le fait de pouvoir avoir « la carotte et le bâton » est au contraire gage d'efficacité, car celui qui ne manie que le bâton finit par ne plus être écouté ; en matière de police de l'environnement, notamment, pouvoir informer avant d'agir de façon répressive est fondamental. Mais ce qui compte avant tout, c'est d'**instaurer des relations de confiance**.

- **PROPOSITION N°5 : Des sites supports possibles à la constitution d'un réseau de sites ouverts au grand public à l'échelle de l'estuaire**

Les sites étudiés montrent différents visages de l'Estuaire de la Seine et suggèrent la constitution possible d'un réseau de sites ouverts au grand public à cette échelle, comme :

- Le site Ramsar Marais Vernier - vallée de la Risle maritime, et son pendant en rive droite, la Réserve Nationale de l'Estuaire, avec la grande roselière, les prairies subhalophiles, le marais du Hode et le marais de Cressanval ;
- La Presqu'île Rollet comme point d'articulation des initiatives visant à faire vivre **l'interface « Ville-Fleuve-Port »** sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, et à penser en lien avec les villes riveraines de la Seine Rives-en-Seine, le Trait et Quillebeuf-sur-Seine - l'histoire de la marine, de la construction navale et les escales de croisière, ainsi qu'avec Le Havre (le port, le pont, les plages...) ;
- L'île Sainte-Catherine comme archétype des **îles de la Seine**, à penser avec les berges voisines ;
- L'ensemble des sites naturels **reliés aux affluents** (marais, cours d'eau...).



S'esquisse ainsi **un réseau de sites pensé à la fois selon une logique de continuité, et selon une logique thématique** (les zones de marais, les îles et les berges, les interfaces « Ville-Fleuve-Port »).

3.2 L'association du public à l'aménagement des milieux naturels à des échelles supra-locales

3.2.1 Nouvelle problématisation (retour à la genèse du projet et précision des questions)

A l'issue du travail de clarification d'ensemble menée dans la phase 1 et des analyses plus précises menées dans la phase 2, il convient de revenir au questionnement de départ, en proposant une nouvelle problématisation.

Le GIP Seine-Aval s'interroge sur la place et le rôle des différents publics dans l'aménagement des milieux naturels à l'échelle de l'Estuaire de la Seine. Ce questionnement part du constat que, sur ce territoire, il existe un certain nombre de projets de restauration menés à une échelle locale pour lesquels l'association des publics, à des étapes diverses du processus, a déjà démontré tout son intérêt, malgré les difficultés qu'elle pose. Le GIP Seine-Aval s'intéresse, aussi, à la restauration du fonctionnement écologique estuarien à une approche globale. Il s'agit donc de s'interroger sur la pertinence et la méthode de transposer à la fois un questionnement écologique à un questionnement écologique et social (voire économique) et un questionnement local à un questionnement à plus vaste échelle.

A l'échelle locale, on reconnaît en effet de plus en plus l'intérêt d'associer le public pour au moins trois raisons : limiter les risques de blocage et travailler davantage dans une optique de co-construction ; mieux comprendre leurs souhaits et leurs attentes vis-à-vis de projets qui sont aussi conçus pour eux ; mobiliser leur expertise. Cela a-t-il un sens de se poser ces questions à l'échelle de l'estuaire ? Les gens peuvent-ils se sentir concernés par des actions de restauration écologique à l'échelle de l'estuaire ou ne sont-ils intéressés que par ce qui se passe à proximité de chez eux ? Est-il possible de savoir ce que les gens souhaitent à une échelle plus large, voire à l'échelle de l'estuaire ? Peut-on dégager une volonté du public en matière de paysage estuarien ? Doit-on chercher à mettre en résonance les mesures écologiques à la fois au plan écologique et au plan social, voire économique ? Si oui, comment satisfaire à la fois des objectifs de restauration globaux et les souhaits du public ? Doit-on chercher à développer chez le public un sentiment d'appartenance à l'estuaire, pourquoi ? Quelle différence existe-t-il entre un intérêt pour la nature et un intérêt pour la restauration écologique, peut-on la dépasser, comment ?

Les méthodes d'association du public à utiliser sont-elles les mêmes à l'échelle locale et à l'échelle de l'estuaire ? Faut-il chercher à aller plus loin en matière d'association du public, en s'ouvrant à de nouveaux publics qui montrent une forme d'intérêt à la nature, comme cela a été suggéré précédemment (par exemple, en allant dans les jardineries, dans les zoos...) ?



Le questionnement du GIP Seine-Aval soulève donc deux types de problèmes :

- celui du **changement d'échelle** pour concevoir des projets de restauration associant nature et société ;
- celui des **modes d'association du public** (méthode et outils) à une échelle plus large qu'actuellement (dézoom progressif).

3.2.2 Deux nouveaux constats

Une nouvelle série d'entretiens téléphoniques a été conduite en juin 2016 auprès des membres du comité de suivi du projet PUBLIC et de quelques autres personnes (cf. liste en annexe), afin de préciser les attentes et points de vue de chacun sur ce questionnement de départ, à la lumière des résultats des deux premières phases de travail. Deux constats forts émergent :

- **Un souci grandissant d'élargissement des points de vue sur les sites de restauration**

Plusieurs acteurs ont fait part ou ont davantage développé leurs réflexions ou initiatives qui amènent à concevoir de façon plus large et intégrée (thématiquement, géographiquement, politiquement...) les projets de restauration ou la valorisation des milieux naturels.

- **Le Conseil Départemental de l'Eure**
 - Le CD 27 envisage actuellement d'**aménager de façon pérenne des couloirs de continuité écologique pour les amphibiens dans l'Eure**, après avoir travaillé pendant longtemps avec un réseau de bénévoles. Six sites de migration majeurs sont concernés. Pour chacun d'eux, lorsque le couloir de migration est coupé par la route, il s'agit de déterminer, en discutant avec les propriétaires concernés et le service départemental des routes, s'il est préférable de créer une mare de substitution avant la route, d'aménager des crapauducs sous la voirie ou de fermer la route temporairement ; ce projet soulève donc la question d'un **aménagement multi-sites** ;
 - La collectivité envisage par ailleurs de trouver des soutiens pour que soit relancé un projet de restauration de la continuité écologique de la Risle à Berville-sur-Mer, qui avait été temporairement abandonné en raison de l'opposition des riverains, et, en particulier, de la mairie. L'un des sujets qui avait à l'époque fait échouer le projet était la volonté du maire alors élu d'aménager un port, qui nuisait au projet de continuité. La question qui se pose donc aujourd'hui est de savoir si la nouvelle équipe municipale projette toujours de créer un port, et si oui, de savoir comment les deux projets peuvent être conciliés. Cela suppose donc de **resituer le projet de restauration dans le cadre des projets de la mairie**.
 - Enfin, le CD27 soulève le problème de la **gestion d'ENS situés à cheval sur deux départements**, comme cela est le cas pour l'ENS Rives Seine-Sud.



- **Le GPMR**

- Le GPMR vient de recréer 16 ha de zone humide en lien avec le Marais de l'Aulnay dans le cadre d'une mesure compensatoire. Ce **corridor écologique**, qui répond à une demande de la ville de Grand-Couronne, vise à désenclaver le Marais de l'Aulnay. Cette action ponctuelle s'inscrit dans un projet plus large allant de Grand-Couronne à Moulineaux, et même jusqu'à La Bouille. Le corridor écologique sera présenté au public lorsque la végétation aura suffisamment repris, à l'automne 2016 ou au printemps 2017 ; lorsqu'un tel projet est plébiscité, il est de toute façon toujours recontextualisé dans une vision plus large d'un ensemble de projets de restauration du Grand Port ;
- Le GPMR projette aussi de réaliser un « **Réseau écologique hiérarchisé** » **sous SIG**. Ce réseau, qui vise à apprécier le potentiel écologique de chaque site, sera nourri par les données sur la faune et la flore du GPMR et pourra aussi intégrer les données des partenaires de ce projet (Parc, Maison de l'Estuaire, Conservatoire du Littoral, Métropole Rouen Normandie, GIP Seine-Aval). Cet outil sera révisé tous les 5 ans. Il se veut répondre au besoin du port de disposer d'une vision plus large pour contextualiser chacun de ses projets de restauration.

- **La Métropole Rouen Normandie** a établi en 2014 **une carte des sites et paysages les plus importants à valoriser** sur son territoire, dont 13 sur 15 concernent l'Estuaire de la Seine, en croisant les regards du service de l'environnement et du service du tourisme. Cette proposition, qui n'est actuellement pas validée politiquement, présente l'intérêt de réunir des sites localisés le long de la Seine, et d'autres sur les coteaux. « *Il est utile d'être en bas et en haut pour comprendre la Seine avec des regards inversés* », souligne un agent de la métropole. La carte comporte les 13 lieux suivants, d'amont en aval : la Presqu'île aux Noyers (zone humide avec des jardins familiaux) ; les Roches Orival et le Château de la Roche Fouet (forêt classée en Natura 2000 et vestiges archéologiques vikings avec un beau panorama sur la Seine) ; les Iles et Berges de la Seine à Tourville-la-Rivière ; le Panorama et le Coteau de Saint-Adrien (Moulin Rose et base de loisirs) ; le Panorama et le coteau Sainte-Catherine ; le Fond du Val et Bois du Cotillet (panorama) ; le château Robert le Diable et son panorama ; les plages et le chemin de halage de Bardouville ; les Prairies humides d'Hénouville (qui sont cependant privatisées) ; le Camp de César et le coteau d'Hénouville, qui offre un beau point de vue sur les prairies humides et qui constitue un bon spot pour admirer les bateaux pendant l'Armada ; l'Abbaye de Jumièges ; le Marais du Trait.

- **Le Parc** a récemment lancé une « **étude d'opportunité et de définition méthodologique pour la réalisation d'une étude de prospective stratégique participative sur la boucle d'Anneville-Ambourville** ». Il s'agit de définir les modalités de réflexion sur les mutations en cours ou à venir de ce territoire, notamment suite à la diminution de l'activité d'extraction de granulats, avec les acteurs locaux (carriers, élus, locaux, services de l'Etat, GPMR). Une première étude menée en 2004 devait déjà comporter un volet prospectif, mais celui-ci n'a pas abouti. Cette nouvelle étude, centrée pour le moment uniquement sur l'aspect méthodologique, s'inspire des travaux de prospectives déjà menés sur l'estuaire, mais est organisée à une échelle intermédiaire plus proche des acteurs locaux et se veut, quant à elle, à terme opérationnelle.

- **une prise de conscience du besoin d'associer plus étroitement le public**

Par ailleurs, la plupart des porteurs de projet ressentent le besoin d'associer plus étroitement le public qu'ils ne le faisaient auparavant, certains explorant dans ce domaine de nouveaux modes d'agir.

- **Le Conseil Départemental de Seine-Maritime** souligne la montée en puissance du public dans les projets d'aménagement au cours des 10 dernières années ; il observe qu'aujourd'hui les riverains veulent comprendre et n'acceptent plus qu'on leur impose des décisions ; les réunions d'information ne suffisent plus. Face à ce constat, les maîtres d'ouvrage sont démunis. Le problème est de savoir à quel moment associer le public ? sur quel périmètre ? quel public ? comment (méthode mais également moyens, pour répondre à leurs demandes lorsqu'elles sont jugées légitimes) ? Le Conseil Départemental indique aussi qu'il serait souhaitable d'élargir les cibles, et de s'adresser notamment aux techniciens de mairie.
- **Le Conseil Départemental de l'Eure** fait part de son expérience concernant l'ENS Rives Seine-Sud. Ce site faisait l'objet d'une forte appropriation par toute une série d'usagers lorsque le CD27 en a pris la gestion (on y trouvait des chasseurs, des agriculteurs, des promeneurs, mais aussi des plantations de cannabis, des coupes de bois et des pratiques de ramassage de sable). Il n'a pas été facile au CD27 de faire sa place. La collectivité souligne *a posteriori* la plus-value qu'a amené le fait d'aller vers les riverains et les habitants locaux pour mieux les connaître et mieux leur faire comprendre les actions de préservation des milieux naturels. Aujourd'hui se pose à nouveau le besoin de rencontre des acteurs locaux, parce qu'un sentier pédestre ouvert au public va bientôt être inauguré et qu'il convient de leur expliquer les spécificités écologiques de ce site.
- **L'Agence de l'Eau Seine-Normandie** rappelle, elle, la nouvelle méthode qu'elle a mise en place pour mener à bien des projets de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : la démarche de travail allie enquête sociétale pour mieux connaître les acteurs concernés, communication reposant sur un site internet dédié au projet et compétences juridiques en cas de contentieux. Elle souligne cependant que le projet n'est modulé que dans un second temps, une fois acquis les principes de restauration écologique ; il s'agit principalement d'une adaptation à la marge du projet pour tenir compte des attentes des riverains en matière paysagère.
- **Le Parc** cherche, lui, à mettre en place de nouveaux types d'action et de relations avec les acteurs locaux :
 - **Cheminer avec les acteurs locaux et les écouter pour les comprendre avant d'agir** : Tel est le principe qui a présidé au travail que le Parc a engagé sur les clos-masures. Une étude ethno-paysagère a ainsi été menée en 2014 dans le but d'aller à la rencontre de ceux qui vivent dans les clos-masures et de leur donner la parole

pour mieux comprendre leurs besoins ; c'est sur la base de ce travail que le Parc a défini des actions à mener sur les clos-masures (restauration des alignements d'arbres). Il souhaite à l'avenir réitérer ce mode de travail pour tous les projets conséquents dont il sera maître d'ouvrage. Ce qui est important dans une telle démarche, explique une salariée du parc, c'est que « *cela crée un vrai dialogue... il y a un changement de regard des deux côtés* ». Mais, reconnaît-elle, cela prend du temps. Dans le cas des clos-masures, la phase opérationnelle n'a été mise en place que deux ou trois ans après le démarrage du travail ; les rencontres des habitants, les moments de restitutions et de petites randonnées organisées pour les élus se sont étalés sur plus d'un an.

- ***Faire connaître ce qui se fait en privilégiant les contacts directs et les relations avec les enfants*** : Au Marais Vernier, le conservateur de la réserve a entrepris de proposer des visites ciblées de la réserve aux usagers de proximité ; il a ainsi fait visiter le site à un petit groupe d'agriculteurs du secteur, ce qui a été l'occasion de discuter des approches de chacun, des différences mais aussi des points communs ; il envisage de faire de même avec les chasseurs. Pour toucher les autres usagers de proximité et les gens du coin, le Parc a décidé de miser sur les enfants et s'emploie actuellement à démultiplier les formations d'animateurs. La question reste cependant de savoir comment toucher également les parents de ces enfants et les nouveaux habitants.
- ***Partir des envies des communes pour les aider à bâtir des projets qui leur correspondent*** : depuis 2015, le Parc propose un nouveau type de partenariat aux communes de son territoire. Plutôt que de créer un évènement, il offre de mettre à disposition des agents qui vont dialoguer avec la commune volontaire pour repérer ce qui l'intéresse et pour l'aider à organiser la manifestation qu'elle souhaite. Ce mode de travail a déjà été expérimenté à Heurteauville et, actuellement, à Trouville-la-Haule.

Ces questions et les éléments issus des entretiens, mis en perspective avec le travail réalisé précédemment, ont permis de faire émerger plusieurs axes de réflexion, regroupés en trois thèmes, plus amplement nourris lors de l'atelier d'échanges du 6 septembre 2016.

3.2.3 Trois thèmes de réflexion

- **THEME N°1 : L'association du public à des échelles plus vastes a-t-elle un sens vis-à-vis de l'aménagement des milieux naturels ? Quels sont les publics concernés ?**

❖ Il ressort tout d'abord, ***pour tout gestionnaire de l'estuaire, un intérêt à se préoccuper d'une association du public vis-à-vis de l'aménagement des milieux naturels de l'estuaire considéré dans son ensemble***, pour plusieurs raisons :

- Tout d'abord, parce qu'il y a ***un enjeu politique de compréhension de l'importance des milieux naturels estuariens par le grand public*** pour pouvoir continuer à mener des actions de restauration : « *si le grand public n'est pas*

conscient de la richesse des espaces naturels, il ne peut pas comprendre l'intérêt de les préserver et les fonds publics pour cela vont baisser... Ce sont des électeurs... ». Cela suppose d'aider le public à prendre conscience de l'estuaire.

- Parce qu'il y a également **un enjeu socio-économique d'appropriation de leur cadre de vie par les habitants** : « *Il y a un problème de déficit migratoire sur la métropole pour les gens actifs... Le cadre de vie est mal connu... »*
- Parce qu'il y a potentiellement **un enjeu économique lié au tourisme**, à différentes échelles spatiales : on vient visiter la vallée de Seine, l'estuaire, le Marais Vernier ...
- Parce qu'il y a **un enjeu socio-technique de mise en résonance des différents projets de restauration** pour en accroître l'efficacité écologique mais aussi la visibilité sociétale, en termes de paysage notamment. Cependant, certains soulignent que l'échelle de l'estuaire n'est pas la seule échelle pertinente en matière de restauration ; il existe d'autres logiques, pour les gestionnaires (site Ramsar, du réseau hydrographique ...) ; d'autres font valoir que la restauration sera de toute façon toujours modeste et n'impactera pas un paysage déjà largement formé et figé.

❖ **D'autres échelles intermédiaires d'association du public apparaissent cependant pertinentes vis-à-vis de l'aménagement des milieux naturels de l'estuaire**, comme en témoigne, par exemple, la volonté du Parc de mener une étude de prospective stratégique et participative à l'échelle de la boucle d'Anneville-Ambourville. Plus généralement, font sens tous les périmètres de projets d'aménagement ou de valorisation des milieux naturels multisites ou globaux. Il s'agit en fait dans ce cas d'associer le public à des expérimentations territoriales d'aménagement des milieux naturels.

❖ **Les différents publics ne sont pas concernés de la même façon par l'élargissement des échelles d'association :**

- **Pour les usagers et les gens du coin**, il y a avant tout un sentiment d'appartenance au local, comme l'ont montré les travaux précédents (Sirost 2012) ; il faut donc **s'appuyer sur ce local pour monter en généralité** ; il y a de toute façon déjà beaucoup à faire pour que ces personnes s'approprient ce qu'il y a près de chez eux, mais cela n'exclut pas qu'ils puissent aller découvrir d'autres sites à une heure de route de voiture. Il existe aussi chez ce type de public un fort sentiment d'appartenance à une **boucle de la Seine qu'il serait intéressant d'exploiter**, sentiment qui n'existe pas à l'échelle de la Vallée de Seine normande ; si les usagers et les gens du coin parviennent à s'approprier les milieux naturels estuariens à l'échelle de leur boucle, ils pourront probablement s'intéresser plus facilement aux autres boucles ;
- Il importe par contre de **sensibiliser les élus à l'estuaire de la Seine dans sa globalité**, pour pouvoir conduire des actions de restauration ;
- **Pour les touristes français ou étrangers**, il est aussi important de **pouvoir donner à voir différentes images contrastées de l'estuaire**, qui les invitent à séjourner plus longtemps ou à revenir.

- **THEME N°2 : Comment aider le public prendre conscience de l'estuaire et à se l'approprier ? Quels sont les outils à mobiliser ?**

❖ **Une difficulté préalable à prendre en compte est que la terminologie « estuaire » pour le public ne correspond pas à ce que les gestionnaires de milieux naturels entendent par-là** : en effet, pour le public, l'estuaire de la Seine se limite à l'embouchure du fleuve, alors que pour les gestionnaires de milieux naturels, qui se préoccupent des fonctionnalités estuariennes, la zone est beaucoup plus étendue et remonte en particulier jusqu'à Poses. Si plusieurs autres termes sont utilisables pour désigner l'estuaire (Basse Vallée de Seine, Seine aval...), le terme de **Vallée de Seine normande** semble le plus parlant pour le public.

❖ **Plusieurs propositions** ont été avancées pour aider le public à prendre conscience de l'estuaire et à se l'approprier :

- Pour que les gens puissent s'approprier l'estuaire, ils doivent **pouvoir concrètement l'appréhender et cheminer librement dans les espaces estuariens, dans la continuité** (l'exemple a été donné de l'Estuaire de la Loire, où l'on peut suivre le fleuve sans interruption de Tours à Nantes et même au-delà, en circulant à pied ou à vélo).
 - Cela suppose de réaliser une carte des accès aux berges. La Métropole Rouen Normandie fait remarquer qu'une grande partie des berges est accessible sur son territoire (quasiment tout ce qui ne relève pas du territoire portuaire, qui est situé en rive gauche et à l'aval) ;
 - S'il n'est pas possible de circuler le long de la Seine sans interruption, il faut pouvoir identifier des circuits de continuité, en passant d'un côté ou de l'autre du fleuve ;
 - Le nouveau **projet de Véloroute Paris-Honfleur** qui prévoit de relier Paris à la mer en passant par la Vallée de la Seine constitue à cet égard une opportunité intéressante : ce projet, né d'une volonté interdépartementale, est piloté par le Conseil Départemental de l'Eure en partenariat avec les quatre autres Départements de la vallée de Seine (Hauts-de-Seine, Val d'Oise, Yvelines, Seine-Maritime) le premier tronçon de 30 km reliera Giverny aux Andelys ; il se connectera au « Véloroute du Val de Seine » créé par le Département de Seine-Maritime à Martot ;
 - Des itinéraires comme « la Route des Chaumières », « la Route des Fruits » ou « la Route des Abbayes » permettent déjà de visiter des milieux naturels, mais il serait intéressant d'imaginer aussi des itinéraires d'abord centrés sur des milieux naturels estuariens ou de mieux valoriser ces milieux dans les itinéraires existants ;



- ***Il s'agit non seulement de montrer le fleuve mais aussi tout ce qui fait le caractère estuarien : le phénomène de marnage et d'inversion du courant et les zones humides associées***
 - Cela permettrait de montrer qu'il est normal qu'il y ait des espaces inondés à marée haute, ce que l'on tend à oublier du fait de la chenalisation du fleuve ;
 - Cela permettrait aussi, par exemple, de valoriser le Marais Vernier en le rattachant à l'entité « Estuaire de Seine » dont il fait partie ;
 - Cela aiderait le public à mieux comprendre les actions de restauration (par exemple, le fait de couper des peupliers).
 - Cela lui donnerait aussi l'occasion de découvrir et de profiter de paysages typiquement estuariens parfois grandioses (sous-bois marnants...), surprenants (végétation sous l'eau...), toujours dynamiques et changeants.

- ***Cela pourrait se faire de façon efficace en reliant les sites à un intérêt touristique ou récréatif***
 - Il serait intéressant de mettre en évidence un réseau de milieux naturels remarquables et de sites de restauration à l'échelle de l'estuaire, dans l'esprit de ce qui a déjà été fait par la Métropole Rouen Normandie à l'échelle de son territoire ;
 - Il serait utile de le cartographier en indiquant ceux qui sont accessibles au public et les points d'intérêt touristique situés à proximité (bases de loisirs, bases de canoë-kayak, guinguettes, bateaux qui sont ouverts, restaurants, pistes vertes) ;
 - Certains soulignent cependant que la sensibilisation à l'environnement est première et doit venir avant le tourisme ;
 - Par exemple, le GIP Seine-Aval a travaillé avec la Métropole et Rouen aménagement pour essayer de donner à voir l'estuaire aux promeneurs de la Presqu'île Rollet. Le projet s'est focalisé sur le visible autour de soi en s'intéressant à sensibiliser un public familial et en alliant ainsi le ludique pour les enfants (des bateaux avec des containers à poser ou déposer, des murs d'escalades figurant les falaises etc..) et des panneaux plus explicatifs pour les parents.

- ***Il s'agit non seulement de faire connaître les milieux naturels et les sites de restauration, mais aussi les usages***
 - La Métropole Rouen Normandie a ainsi mis en place avec la Chambre d'Agriculture des randonnées dans la Boucle de Roumare qui permettent de découvrir l'activité agricole et d'acheter des produits de terroir, ce qui permet aussi de développer des circuits courts ;
 - Plus généralement, comment tisser des liens entre visiteurs et habitants des milieux naturels (on a vu qu'une animation comme « Itinérances » visait à remplir une telle fonction) ?

- ***Il serait utile de connaître la perception qu'a le grand public de ces milieux estuariens***
 - En particulier, si plusieurs sites sont dotés d'instances de concertation qui permettent d'appréhender la perception des usagers gestionnaires de milieux naturels, on ne sait pas ce que pense le grand public. C'est en particulier le cas pour la Réserve Nationale de l'Estuaire de la Seine ;
 - Il serait aussi utile de mieux comprendre ce à quoi le grand public est sensible pour concevoir des projets de restauration avec un double objectif sociétal et scientifique. Par exemple, « plus de poissons dans la Seine » peut-il constituer un objectif sociétal dans l'estuaire ?

❖ ***Plusieurs types d'outils peuvent être mobilisés :***

- L'outil cartographique a déjà été cité plusieurs fois ;
- Par ailleurs, faut-il envisager la création d'***une série de « Maisons de l'Estuaire »*** à l'échelle de l'estuaire, à l'image des Maisons de la Forêt existant sur le territoire de la Métropole Rouen-Normandie ? Chaque Maison de l'Estuaire donnerait à voir une dimension particulière de l'estuaire. Il serait aussi possible de labelliser un réseau de « Maisons de l'Estuaire », en s'appuyant sur ce qui existe déjà ;
- Comment utiliser les outils numériques, dont chacun s'accorde à reconnaître aujourd'hui l'importance et le caractère incontournable ? Signalons à cet égard que le Conseil Départemental de l'Eure prévoit de développer un site internet et une application smartphone avec des informations touristiques et patrimoniales pour promouvoir « La Seine à Vélo », et envisage pour cela de mettre en place un accès wifi gratuit accessible tout au long du tracé ;
- Faut-il envisager une signalétique commune, ou du moins un logo commun ?

THEME N°3 : Quels sont les partenaires à mobiliser pour faire connaître l'Estuaire de la Seine au public ?

❖ *S'il existe une pléthore d'offres permettant au public de découvrir les milieux naturels de l'estuaire, cette offre apparaît comme « balkanisée » entre différents opérateurs et ne permet pas d'accéder à une vision intégratrice de l'estuaire ; « la pléthore donne une image brouillée de l'Estuaire de Seine ». Dès lors se pose la question de la pertinence d'identifier l'estuaire à part entière comme enjeu de valorisation autant que celle du portage des actions de sensibilisation du public et de l'offre en la matière.*

❖ *Plusieurs acteurs jouent déjà un rôle important pour faire connaître l'estuaire de la Seine au public*

On peut citer, en particulier :

- Les collectivités locales, et, en particulier, la Métropole Rouen Normandie, qui a entrepris de rétablir le lien ville-fleuve depuis 1989, en travaillant notamment à la reconquête des quais en partenariat avec le GPMR ;
- le Parc ;
- la Maison de l'Estuaire ;
- les Conseils Départementaux, avec en particulier le développement de voies vertes le long de la Seine ;
- les Grands Ports Maritimes, qui communiquent de plus en plus sur leurs activités en lien avec l'environnement, l'histoire du fleuve et de ses aménagements (panneaux, communiqués de presse, salons...) ;
- les offices du tourisme en lien avec les collectivités locales ;
- les musées tels que Muséo-Seine ;
- des associations comme l'AREHN... ;
- le GIP Seine-Aval, à travers, en particulier, la lettre distribuée aux élus...

❖ *La Région ou l'Association des cinq départements normands ont-ils un rôle à jouer ?*

- Certains pensent que oui, en comparant avec l'Estuaire de la Loire qui fait l'objet d'une forte promotion par la Région des Pays de la Loire ; la Région Normandie fait de toute façon du développement du tourisme l'une de ses priorités (Impressionnisme, Mont Saint Michel, etc.). Il semble en tout cas que les acteurs régionaux soient bien placés pour juger de la pertinence et de la manière de valoriser l'estuaire du point de vue touristique, dans une communication d'ensemble ou ciblée. Il pourrait ainsi leur appartenir de jouer **le rôle de coordinateur et de porteur d'une cohérence du message Seine-estuaire-mer au sein de la Normandie ou de la Vallée de la Seine.**

- D'autres se demandent s'il est pertinent d'assurer la promotion d'un réseau de sites à l'échelle de l'estuaire, ou si c'est à chaque territoire de faire la promotion des sites qui le concernent ; l'avis de spécialistes du marketing touristique serait à cet égard utile.
- Il apparaît en tout cas utile au groupe de travail, que le public (usagers locaux, touristes) puisse disposer d'une **vision d'ensemble de tous les points et thèmes d'intérêt**, au niveau de l'estuaire à un même moment (carte de l'ensemble des randonnées et calendrier de l'ensemble des événements culturels et festifs notamment).

❖ **Quels rôles le GIP Seine-Aval pourrait-il jouer dans ce domaine ?**

- Pour certains, faire connaître l'Estuaire de la Seine au public n'est pas la mission première du GIP Seine-Aval, qui ne se trouve pas directement en interface avec le terrain et avec le public ;
- D'autres soulignent que le GIP doit jouer dans ce domaine de l'association des publics le même rôle de passeur entre recherche et décideurs qu'il joue dans le champ des sciences dures ; il est ici vu comme un acteur qui aide à faire connaître des retours d'expérience, des connaissances ou de nouvelles méthodes ;
- Plusieurs attendent du GIP qu'il remplisse **de nouvelles missions** dans ce domaine :
 - **Etre un lieu de capitalisation et de partage sur les nouvelles expérimentations** de restauration menées par les porteurs de projet, qui amènent à « monter en généralité » dans les projets de restauration et/ou à gagner en efficacité écologique et sociale (en associant plus fortement le public) à différentes échelles, y compris celle de l'estuaire ;
 - **Coordonner un travail en réseau** entre maîtres d'ouvrage et animateurs pour pouvoir « mettre du liant » entre les différentes politiques et projets menés le long de l'estuaire ;
 - **Identifier de nouveaux enjeux, fournir des lignes directrices et susciter des expérimentations.**



Discussion conclusive et perspectives

- **Originalité du projet**

La seconde moitié du 20^{ème} siècle a vu l'émergence d'une sensibilité écologique (Bozonnet, 2012) en France. Pourtant, cette sensibilité a évolué de façon chaotique parmi la population, croissant ou diminuant au gré de l'actualité internationale (Saintery, 2012). Par ailleurs, depuis plus de 20 ans, la question de la participation du public a occupé une place croissante dans les politiques environnementales, en France comme sur le plan international. En fait, on peut dire que participation du public et politiques environnementales se sont construites de pair (Jänicke, 1996 ; Lafferty and Meadowcroft, 1996 ; Mansbridge and Parkinson, 2012), donnant naissance à des formes variées de pratiques participatives et à l'institutionnalisation d'un large éventail de dispositifs participatifs (Barbier et Larrue, 2011).

Sur le plan scientifique, ces évolutions ont été étudiées sous deux angles :

- la sociologie de l'environnement s'est surtout intéressée à l'analyse des conflits, entre chasseurs et opposants à la chasse (Fabiani, 1984 ; Dalla Bernardina, 2003), entre gestionnaires d'espaces naturels et populations locales (Selmi, 2007; Ginelli, Marquet, Deldrève, 2014), ou encore entre scientifiques et amateurs naturalistes (Alphandéry, Fortier, 2012) ;
- la sociologie politique s'est-elle focalisée sur l'étude des dispositifs participatifs et délibératifs, sur les avantages offerts par ceux-ci pour améliorer les processus décisionnels et sur les problèmes liés à la mise en œuvre de ces pratiques. En particulier, les travaux ont souligné les avantages d'ordre instrumental associés à la participation du public (Barbier et Larrue, 2011 ; Coenen et alii, 1998 ; Fiorino, 1996) : l'implication du public permet d'accroître la qualité des décisions grâce à l'apport d'expertises locales permettant une meilleure connaissance de la situation d'intervention et une appréciation plus juste des risques ; elle facilite l'acceptabilité des décisions en permettant une meilleure compréhension des finalités de l'action publique et de ses contraintes, mais aussi l'élaboration de décisions répondant mieux aux attentes et aux besoins en raison d'une meilleure connaissance et prise en compte des divers intérêts en jeu par les décideurs ; elle permet d'atténuer sinon d'éliminer les conflits sources de blocage.

Il s'agissait ici d'adopter un angle mort des recherches : celui de l'action collective dans l'aménagement des milieux naturels, qui s'intéresse aux formes de collaboration et de coopération possible entre les acteurs, dans la tradition de recherche des biens communs (Ostrom, 1990 ; Bourcier *et al*, 2013). La perspective d'analyse adoptée s'inspire de la pensée du pragmatiste américain John Dewey (2003) : pour celui-ci, en effet, la prise en charge des problèmes publics relève avant tout de la formation d'un « public » qui se constitue sur la base d'un intérêt commun à agir vis-à-vis des conséquences d'actions dépassant le cadre de la sphère privée ; dans cette optique, le public constitue en quelque sorte un intermédiaire entre la société et les décideurs publics, permettant tout à la fois une prise en charge politique répondant aux besoins de la société et une implication de la société dans la vie publique. Mais, parce que la vie moderne conduit à une « éclipse du public » à cause d'une fragmentation

croissante de la société, il convient d'aider le public à prendre conscience de lui-même à travers la reconnaissance de ses « attachements » ; cela passe par le développement de formes de communication lui permettant une réelle compréhension des problèmes et par la restauration des liens de proximité. La finalité ultime de l'action publique est ainsi d'aider l'individu à rétablir son « individualité », c'est-à-dire son processus de développement personnel en interaction avec d'autres au sein de communautés de vie. Ces formes de communication sont fondées sur la reconnaissance d'un bien commun partagé et une motivation commune à agir pour le conserver et le faire fructifier ; la tâche première de l'action publique est d'aider à rendre le public actif.

Dans cette perspective, on considère **le public en position de co-titulaire ou de co-gestionnaire** dans la question de la prise en charge des milieux naturels et non en position d'externalité (comme participant temporaire à un processus décisionnel, cible d'un projet, opposant...). On cherche à savoir s'il est possible de faire émerger un public concerné par l'aménagement des milieux naturels à des échelles locales et à des échelles plus vastes, qui se reconnaisse un intérêt commun à agir à ces échelles, et à quelles conditions cela peut se produire.

- **Retour sur les hypothèses de départ**

Le projet s'appuyait sur trois hypothèses de travail et questionnements associés : (1) il est intéressant et possible d'associer le public à des échelles de travail plus vastes telles que l'estuaire de la Seine, en s'appuyant sur des implications à l'échelle locale; (2) il existe des publics qui ne sont pas forcément identifiés et associés aujourd'hui à des projets d'aménagement des milieux naturels mais qui pourraient être intéressés ; il convient d'analyser le bien-fondé et les modes d'intégration de ces publics ; (3) l'aménagement des milieux naturels n'est pas en soi un sujet très mobilisateur : comment remédier à cela ?

Le travail réalisé montre que si une association du public à des échelles plus vastes que le local a clairement un sens, des avancées en la matière sont étroitement liées à des progrès à l'échelle locale sur les quatre thèmes mis en évidence :

- élargir les modes de communication avec le grand public et s'ouvrir à un plus large public ;
- construire des offres touristiques et récréatives variées autour des milieux naturels en croisant les compétences ;
- associer tous les usagers à la valorisation du bien commun qu'est leur environnement;
- faire des micro-usagers gestionnaires de milieu naturel des partenaires.

Il ressort aussi du travail un intérêt fort pour les gestionnaires de milieu naturel à s'intéresser également à des publics pour le moment peu identifiés comme jouant un rôle important dans l'aménagement des milieux naturels : les « usagers de proximité » (propriétaires de maisons d'hôtes, associations de randonneurs...). Par ailleurs, il convient de mieux réfléchir à la place des personnes en situation de handicap dans les projets d'aménagement.

Enfin, on ne peut séparer participation du public et sensibilisation à l'environnement. Comme on l'avait postulé, l'implication du public va de pair avec une formation d'un public susceptible de saisir les enjeux de ces projets, de les instruire, et de déployer des formes d'action

appropriées. Il importe cependant, on l'a vu, de réfléchir à des modes de communication plus variés et mieux adaptés au grand public.

Les réflexions menées n'épuisent pas le sujet de l'association du public à l'aménagement des milieux naturels estuariens à des échelles plus vastes que les sites locaux. Il pointe cependant clairement que cette question est d'actualité, comme en témoignent les initiatives de plusieurs porteurs de projet (carte des sites et des paysages à valoriser au sein de la Métropole Rouen Normandie, étude de prospective stratégique participative à l'échelle d'une boucle lancée par le Parc...), ou encore le projet de création d'une véloroute reliant Paris à la mer via la vallée de Seine, et dont l'aménagement d'un tronçon démarre dans l'Eure. Elles identifient le besoin de partage avec des spécialistes de la communication de masse, du tourisme, avec des chercheurs en sciences sociales... et des chantiers d'avenir pour approfondir cette question.

- **Perspectives**

Pour aller plus loin, il convient de partager plus étroitement ces réflexions avec d'autres acteurs, et notamment :

- les acteurs du tourisme (à l'échelle des communautés de communes et les services concernés dans les Conseils Départementaux et le Conseil Régional) ;
- les Fédérations de Pêche et de Chasse ;
- les Chambres d'Agriculture ;
- les associations de sensibilisation à l'environnement (CARDERE...).

Il serait par ailleurs intéressant :

- d'étudier l'association du public dans la Réserve de l'Estuaire, hot-spot de l'estuaire ;
- de suivre les expérimentations mises en place par certains porteurs de projet à des échelles intermédiaires (prospective participative du PNR, par exemple) ;
- d'étudier comment les milieux naturels pourraient être mieux mis en évidence pour le public dans le cadre des projets de valorisation touristique de la vallée de Seine qui se développent actuellement, en partenariat avec les collectivités territoriales.

Enfin, le travail sur les récits de vie des passeurs a permis d'initier une perspective historique de l'estuaire de Seine à travers les trajectoires individuelles. On pourrait envisager de poursuivre ce travail autour d'un site particulier pour concevoir ces trajectoires en relation avec un espace particulier.

BIBLIOGRAPHIE

- Alphandéry, P., Fortier, A.** 2012. La trame verte et bleue et ses réseaux : science, acteurs et territoires. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 12 (2).
- Barbier R., Larrue C.**, 2011 – Démocratie et territoires: un bilan d'étape. In Participations – « Démocratie et participation : un état des savoirs ». De Boeck, Bruxelles, 67-104.
- Beierle T. C.**, 2002 - Democracy in Practice: Public Participation in Environmental Decisions. Resources for the Future Press (RFF Press).
- Bourcier D., Hériard Dubreuil G., Lavelle S.**, 2013 – La société en action. Une méthode pour la démocratie. Hermann, Paris.
- Bozonnet, J.-P.** 2012. La sensibilité écologique. In R. Barbier, P. Boudes, J.-P. Bozonnet, J. Candau, M. Dobré, N. Lewis, & F. Rudolf (Eds.), *Manuel de sociologie de l'environnement* (pp. 147-162). Québec, Canada : Presses de l'Université Laval.
- Coenen F., Huitema D., O'Toole Jr.-L.**, 1998 – Participation and the Quality of Environmental Decision Making. Dordrecht, Kluwer.
- Dalla Bernardina, S.** 2003. Mauvais indigènes et touristes éclairés. Sur la propriété morale de la nature dans les Alpes. *Revue de géographie alpine*, 91 (2), 9-25. doi:10.3406/rga.2003.2237.
- Dewey J., 2003 (1927)** – Œuvres philosophiques. II - Le public et ses problèmes. Université de Pau, Farrago, Ed. Léo Scherrer.
- Fabiani, J.-L.** 1984. L'opposition à la chasse et l'affrontement des représentations de la nature. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 54 (4), 81-84. doi:10.3406/arss.1984.2227.
- Fiorino D. J.**, 1996 – Environmental policy and the participation gap. In Lafferty W., Meadowcroft J. (Eds) – op. cité, pp. 194-212.
- Ginelli, L., Marquet, V., Deldrève, V.** 2014. Bien pratiquer la nature pour protéger les Calanques? *Ethnologie française*, 44 (3), 525-536.
- Jänicke M.**, 1996 – Democracy as condition for environmental policy success: the importance of non-institutional factors. In Lafferty W., Meadowcroft J. (Eds) – op. cité, pp. 71-85.
- Lafferty W., Meadowcroft J.** (Eds), 1996 – Democracy and the Environment. Aldershot, Edward Elgar.
- Mansbridge J., Parkinson J.** (Eds), 2012 – Deliberative Systems, Deliberative Democracy at the Large Scale. Cambridge University Press.
- Ostrom E.**, 1990 – Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action. Political Economy of Institutions and Decisions. Cambridge University Press, Cambridge, UK, 280 p.
- Saintery, G.** 2012. L'émergence complexe et chaotique de l'écologisme en France. In R. Barbier, P. Boudes, J.-P. Bozonnet, J. Candau, M. Dobré, N. Lexis, & F. Rudolf (Eds.), *Manuel de sociologie de l'environnement* (pp. 133-145). Québec, Canada: Presses de l'Université Laval
- Selmi, A.** 2007. L'ouvert, le propre, le fermé. Trois catégories pour qualifier le paysage dans les Alpes du nord. *Gouverner la nature, Cahiers d'anthropologie sociale*, 3, 13-30..
- Sirost O.**, 2012 – Les enfants du fleuve. Rapport pour le GIP Seine-Aval.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LE GIP SEINE-AVAL

www.seine-aval.fr

CONTACT

Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval
Pôle Régional des Savoirs
115, Boulevard de l'Europe
76100 ROUEN
Tél : 02 35 08 37 64
gipsa@seine-aval.fr

En cas d'utilisation de données ou d'éléments de ce rapport, il devra être cité sous la forme suivante :

Allain S. (coord.), Bellenger M.C., Sirost O., 2014. Projet PUBLIC : Quelle association du public pour aménager les milieux naturels de l'estuaire de la Seine ? Projet Seine-Aval 5, 48 p.

Le GIP Seine-Aval ne saurait être tenu responsable d'évènements pouvant résulter de l'utilisation et de l'interprétation des informations mises à disposition.
Pour tout renseignement, veuillez contacter le GIP Seine-Aval.

Les membres financeurs du GIP Seine-Aval sont :

